

22^e ANNÉE

NOVEMBRE 1900

No. 3

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C.-J. MAGNAN - - - - Propriétaire et rédacteur-en-chef



L'HONORABLE F.-G. MARCHAND

PREMIER MINISTRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, DÉCÉDÉ LE 25 SEPTEMBRE 1900



AVIS OFFICIELS

Département de l'Instruction Publique

Nominations de syndics d'écoles

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 5 septembre 1900, de nommer M. John Buchanan, de Lévis, syndic d'écoles de la municipalité dissidente de Lévis, en remplacement de M. G. B. Ramsay, absent de la municipalité.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 5 septembre 1900, de nommer M. Alfred Connelly, syndic d'écoles pour la municipalité de Shipton, comté de Richmond, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré.

Nominations de commissaires d'écoles

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 5 septembre 1900, de nommer M.

John Gabriel Hearn, bourgeois, de la cité de Québec, en remplacement de M. Thomas Gilchen, récemment décédé.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 12 septembre 1900, de faire les nominations suivantes :

Comté de Drummond, Saint-Germain de Grantham.—M. Joseph Landry, fils de Jean, en remplacement de M. Louis Beauvais, qui a quitté la municipalité.

Syndics d'écoles

Comté de Bonaventure, Cox.—M. Moïse Fulhem et M. Pierre Le Marquand, pour remplacer le premier, M. Ange Joseph, dont le mandat est expiré, et le second, M. Urbain Holmes, absent.

Sellarville.—Le Révd Père Robert, O. M. I., pour remplacer M. James Kennedy, dont le terme d'office est expiré.

Association des instituteurs catholiques de Québec

Samedi matin, à 9 heures, le 29 septembre 1900, les instituteurs dont les noms suivent se sont réunis à l'École normale Laval afin de procéder aux travaux ordinaires de l'Association.

Étaient présents : MM. N. Tremblay, président ; M. Côté, secrétaire ; C.-J. Magnan, J. Ahern, C.-A. Lefèvre, J.-D. Frève, Th. Blais, professeurs à l'École normale Laval ; O. Pagé, inspecteur d'écoles ; MM. L. Bergeron, H. Nansot, T. Simard, P. Goulet, A. Deléglise, H. Magnan, J. Turcotte et S. Simard.

Les délibérations de la séance sont ajournées à la prochaine réunion comme marque de deuil à l'occasion de la mort de l'honorable M. Marchand, premier ministre de la province de Québec.

Les résolutions suivantes sont alors adoptées à l'unanimité :

“ Que l'Association des instituteurs catholiques de Québec a appris avec chagrin la mort de l'Hon. F.-G. Marchand, premier ministre de la province.

“ Que cette mort prive le corps enseignant d'un ami sincère et dévoué.

“ Que les instituteurs n'oublieront jamais la générosité de l'ex-premier ministre relativement au fonds de pensions des instituteurs, à la revue d'éducation et à la gratuité des livres ;

“ Que les membres de cette Association assistent en corps aux funérailles de l'illustre défunt.

PEDAGOGIE

Notre système scolaire

Une page d'histoire

Avant que le présent siècle prenne fin, nous croyons devoir rappeler à la génération actuelle dans quel état se trouvait l'instruction élémentaire dans le Bas-Canada au commencement de 1800. Nous résumerons aussi, très brièvement, les luttes admirables que nos pères eurent à soutenir avant d'obtenir le système scolaire actuel, système qui a valu à la province de Québec, tout récemment encore, de si grands éloges de la part du jury pédagogique de Paris.

Nous sommes en 1820.

Une question de première importance pour l'avenir de la nationalité franco-canadienne occupait alors les vrais amis du pays : c'était la question de l'instruction primaire parmi le peuple, surtout dans les campagnes, car dans les villes il y avait quelques bonnes écoles.

" Mais, dit l'abbé Ferland, dans l'accomplissement de cette œuvre si désirable, on rencontrait des obstacles ; le premier et le plus grave était la malheureuse loi de 1801 qui avait confié la surveillance des écoles à l'Institution royale. Or le gouvernement provincial avait alors trouvé le moyen de donner la direction de cette société au clergé protestant et aux membres de la coterie qui avait toujours travaillé à ruiner les institutions catholiques. L'argent prélevé sur le peuple était placé entre les mains de ces hommes et dépensé à leur guise. Rien de surprenant donc que l'évêque de Québec et son clergé fussent constamment et énergiquement opposés au fonctionnement de cette loi inique, que l'on avait introduite à la fin d'une session, lorsqu'il ne restait que peu de membres canadiens dans la chambre d'assemblée." (1)

Un ancien curé du Cap-Santé, homme judicieux et instruit, donne des détails intéressants sur cette loi et les accompagne des réflexions suivantes, dans des mémoires qu'il a laissés sur sa paroisse.

" Cette loi," fait-il observer, " fut loin de recevoir l'accueil favorable de ce qu'il y avait de Canadiens éclairés et attachés à leur religion. L'esprit, les motifs qui en avaient inspiré les dispositions perçaient trop pour que les avantages qui, au premier coup d'œil, en paraissaient devoir résulter, en imposassent aux personnes clairvoyantes.

" Les membres du parlement provincial firent, à diverses reprises, des tentatives, soit pour en rappeler les dispositions, soit pour en prévenir les mauvais effets ; mais tout fut inutile : les ennemis des Canadiens avaient trop gagné par cet acte, qui n'avait été obtenu que par surprise, pour rien céder de ce qu'ils avaient obtenu . . .

" Personne, au demeurant, n'ignore l'opposition formelle et constante que le clergé catholique a toujours montrée, et avec raison, contre l'établissement de ces écoles soumises à la direction et sous l'influence immédiate et unique du clergé protestant. La manière dont le bill qui établissait ces écoles

(1) Vie de Mgr Plessis.

avait été obtenue ; les vues trop bien connues que l'on se proposait par son établissement ; l'exclusion formelle de toute influence directe ou même indirecte, de la part du clergé catholique sur ces écoles ; le choix de prédilection que l'on faisait de maîtres protestants pour les placer dans ces écoles, presque uniquement composées d'enfants catholiques ; tout cela, sans doute, était plus que suffisant pour légitimer et pour commander même cette opposition, que le clergé catholique a toujours montrée contre l'établissement de ces écoles." (1)

Cette année-là même (2), un projet de loi sur les écoles élémentaires, favorable aux catholiques comme aux protestants, fut adopté par les deux chambres de la Législature du Bas-Canada, mais réservé par l'administrateur (3) à la sanction royale.

Mgr Plessis était en Angleterre à cette époque. L'évêque patriote fit de nombreuses démarches pour engager les ministres à recommander cette mesure au Souverain. Les efforts du grand Canadien furent vains, car les membres du Bureau des colonies s'imaginaient que ce projet de loi était tout à l'avantage des catholiques. De plus, ces messieurs ne voulaient, en aucune façon, nuire à la fameuse Institution royale, destinée, suivant la modeste prétention des Anglais du temps, à changer le caractère national de nos valeureux ancêtres. Albion comprit, dans la suite, que Jean-Baptiste, tout en étant bon enfant et loyal sujet, ne trahirait jamais son noble passé, sa vaillante nationalité et ses légitimes espérances dans l'avenir.

Mgr Plessis écrivit longuement à son coadjuteur à ce sujet : " Il le pria de s'adresser à messieurs Papineau et Taschereau, pour les engager à faire modifier certaines clauses de manière à prouver aux ministres que la loi était aussi favorable aux protestants qu'aux catholiques. "

Le projet de loi fut amendé dans ce sens et adopté de nouveau par la Législature, en 1821. Lord Dalhousie crut devoir le recommander à la clémence du Souverain. Au Canada, tout le monde croyait que le gouvernement impérial permettrait aux Canadiens d'organiser leurs écoles à leur guise, de manière à ne pas abandonner la direction de l'instruction publique à leurs ennemis.

Mgr Plessis éleva de nouveau la voix en faveur de ses compatriotes.

Il écrivit d'abord à Mgr Poynter, évêque catholique anglais souvent admis dans le Bureau colonial.

Voici la partie de cette lettre qui a rapport à la loi proposée : " Notre parlement provincial, ayant passé un acte extrêmement désiré par les catholiques de ce pays, pour l'établissement d'écoles dans les paroisses de campagne, le gouverneur l'a renvoyé à la sanction du roi, ce qui a contristé beaucoup de monde. Je me proposais d'avoir l'honneur d'écrire à ce sujet à lord Bathurst ; mais je m'en suis abstenu, sur l'assurance que m'a donnée le comte Dalhousie, qu'en transmettant ce bill il l'avait fortement recommandé. " *

Un mois après, il craignait sans doute que les recommandations de lord Dalhousie n'eussent pas été assez pressantes, car il écrivait la lettre suivante au secrétaire des colonies :

(1) Vie de Mgr Plessis.

(2) 1820.

(3) Maitland.

* Lettre à Mgr Poynter, mars 1821.

“ Les deux chambres du parlement provincial du Bas-Canada ont passé, dans leur dernière session, un bill pour l'encouragement de l'éducation dans les paroisses de la campagne. que son excellence le comte Dalhousie a jugé à propos de référer à la sanction du roi. Je croirais, mylord, manquer à ce que je dois à ma place et à mon pays, si je ne faisais connaître à votre seigneurie combien les sujets catholiques de cette province désirent ardemment qu'il plaise à sa majesté de sanctionner ce bill ; car, quoiqu'il soit dressé dans des termes qui doivent accommoder toutes les persuasions religieuses, il intéresse néanmoins plus spécialement les catholiques, comme n'ayant eu jusqu'à ce jour aucun encouragement pour leurs écoles de campagne, parce que celles qui s'établissent en vertu d'un autre acte, savoir celui de la 41^e année du règne de sa défunte majesté, ne s'accordent pas avec leurs principes et ne peuvent nullement leur convenir. Le seul délai apporté par le gouverneur en chef à la sanction du dernier, a suffi pour alarmer ce bon peuple. Déjà l'on projetait des pétitions au roi dans les différentes parties de la province ; je ne suis parvenu à rassurer les esprits qu'en répétant ce que lord Dalhousie m'avait fait l'honneur de me dire . . . qu'il se flattait de voir bientôt ce bill revenir d'Angleterre. S'il en était autrement, la très grande majorité de la population du Bas-Canada en serait consternée . . . L'objet dont il s'agit est si intéressant, dans mon humble opinion, que si une conduite uniformément loyale a pu me mériter quelque estime de la part de votre seigneurie, j'ose la supplier de vouloir bien s'en souvenir, dans une occasion qui touche de si près le peuple confié à ma sollicitude pastorale.” *

Malgré les réclamations si vives de l'évêque et les recommandations du gouverneur général, les vœux des chambres canadiennes ne furent pas exaucés.

Lord Bathurst en donne les raisons, dans sa réponse, adressée en français, à l'évêque de Québec : †

“ J'ai l'honneur d'accuser la réception de la lettre que vous m'avez adressée, en date du 28^{me} avril, dans laquelle vous me faites part des désirs des sujets catholiques de sa majesté, qu'un bill que les deux chambres du parlement provincial ont passé, pour l'encouragement de l'éducation dans les paroisses de la campagne, soit sanctionné de sa majesté.

“ Je vous assure, monseigneur, qu'il me fera toujours un plaisir de faire connaître à sa majesté vos sentiments, sur tout ce qui regarde les intérêts de ceux qui sont confiés à vos soins *pastorales* ; et, si je ne me trouve pas en état de vous annoncer que ce bill a reçu la sanction royale, ce n'est que parce qu'avec toute disposition de faire donner aux catholiques des moyens d'éducation, qu'ils trouveront plus satisfaisants que ceux dont ils jouissent aujourd'hui, sa majesté croit nécessaire aux intérêts généraux de la colonie de différer la considération de ce bill, jusqu'à ce que la législature *aurait* décidé sur *des* autres mesures qui ont depuis longtemps été en discussion et que le gouverneur en chef a reçu les ordres de sa majesté leur soumettre encore dans la session prochaine.

“ J'ai l'honneur d'être, monseigneur, etc., etc. ”

* Lettre à lord Bathurst, 28 avril 1821.

† Lettre du comte de Bathurst à monseigneur l'évêque catholique romain de Québec.— Cette lettre est donnée avec ses fautes et ses tournures anglaises.

Par cette lettre, on voit que le Secrétaire des colonies faisait allusion à la grave question des subsides dont nos pères réclamaient le contrôle.

“ Les mesures auxquelles faisait allusion le Secrétaire des colonies se rapportaient à la question des subsides. Au nom de sa majesté, le gouverneur général du Canada avait demandé que la liste civile fût votée pour la durée de la vie du roi, selon ce qui se pratiquait en Angleterre. La chambre d'assemblée refusait d'adopter ce plan, mais offrait de faire annuellement des appropriations pour la liste civile, à cause des fluctuations fréquentes du montant des revenus annuels dans la province.” (1)

Contrarié par ce refus, le Bureau colonial chercha à forcer la main de la chambre canadienne en refusant de sanctionner des lois avantageuses aux catholiques. “ D'année en année, ajoute l'abbé Ferland, les espérances des amis de l'instruction publique étaient déçues; une misérable coterie, opposée à la religion, à la langue et aux institutions du peuple, se maintenaient malgré lui à la tête d'une société qui avait à sa disposition l'argent prélevé sur les catholiques et qui s'en servait contre le catholicisme.”

Enfin, en 1824, grâce à la persévérance de l'évêque de Québec et au patriotisme éclairé des représentants canadiens, le Bas-Canada obtint, pour les fabriques de la campagne, le droit de posséder des terrains et des maisons pour l'établissement d'écoles paroissiales.

Mais cette loi, bien rudimentaire, ne fut complétée qu'en 1842. Cette année-là, les droits de la justice triomphèrent: des écoles communes furent fondées d'après le système dit *confessionnel*, et l'Institution Royale disparut à jamais sans avoir donné les résultats qu'en avaient espéré ses partisans.

Il faudrait un volume pour raconter en détail les luttes constitutionnelles que les législateurs canadiens engagèrent de 1824 à 1842 à propos d'éducation. C'est Mgr Plessis qui avait engagé cette suprême bataille sur le terrain de l'enseignement confessionnel; il n'était donc que juste qu'il en traçât d'avance les grandes lignes stratégiques, et qu'il montrât aux chefs civils de la nation canadienne le but à atteindre. L'énergique attitude de l'évêque de Québec fut approuvée par tout ce que le peuple franco-canadien comptait de plus distingué. Le clergé, les députés et les journalistes ne firent qu'un avec leur évêque. Et la victoire finale prouva une fois de plus à l'Angleterre que l'admirable petit peuple, cédé jadis par la France, était invincible sur le terrain de ses droits et de ses aspirations légitimes.

En 1842, date du triomphe définitif des Canadiens-Français en matière scolaire, il y avait déjà dix-sept ans que Mgr Plessis était allé recevoir au ciel la récompense d'une sainte et laborieuse vie. Mais son œuvre était vivante plus que jamais.

Lafontaine et Morin, héritiers francs et sans dol de l'œuvre nationale que leur avaient léguée les hardis lutteurs d'avant 1837, voulurent au début de l'Union (un régime nouveau qui ne laissait pas d'entretenir des craintes très sérieuses sur l'avenir de notre nationalité) voulurent, dis-je, assurer à leurs compatriotes la liberté de faire instruire leurs enfants dans des écoles françaises et catholiques. Ce fut le signal d'une ère de prospérité incomparable pour la nationalité canadienne-française. Pendant que l'enfance franchissait avec

(1) Ferland.

joie, à la faveur de la loi, le seuil des écoles catholiques, la jeunesse s'enfonçait courageusement dans la forêt vierge et donnait, dans l'espace de vingt-cinq ans, d'immenses et fertiles provinces nouvelles au Bas-Canada. Entre temps, les législateurs transformaient nos statuts en les rendant favorables aux premiers occupants du sol canadien.

La petite école de 1842 fut pour notre littérature nationale, ce que les collèges classiques avaient été pour le clergé et la législature. Certes, il ne faut pas oublier que le collège canadien a fourni de tout temps, soit dans la chaire ou dans la Chambre, des défenseurs autorisés du peuple. Oublier ce fait, serait de l'ingratitude. Mais nous ne devons pas oublier, non plus, que l'école primaire, telle qu'organisée en 1842, inspira le goût de la lecture dans les familles, que par le fait même elle ouvrit *un marché* nouveau, si je puis m'exprimer ainsi, aux littérateurs et aux publicistes. Plus que cela, la petite école étant devenue l'école de tous, elle permit à un très grand nombre d'enfants du peuple d'arriver à la carrière des lettres.

De 1842 à 1900, la loi de l'Instruction publique de la province de Québec a été plusieurs fois modifiée. Mais son caractère primitif est resté le même. L'Instruction publique, chez nous, est essentiellement confessionnelle, c'est-à-dire que les écoles sont ou catholiques ou protestantes. Bien que les catholiques ou les protestants agissent indépendamment les uns des autres en matière d'éducation, qu'ils gouvernent en toute liberté leurs écoles respectives, il n'existe cependant qu'une seule loi scolaire pour la province. Ce système est regardé comme le plus rationnel et le plus propre à maintenir la liberté de l'éducation, de même que la bonne harmonie entre les différents éléments qui peuplent la province.

L'État aide et soutient les écoles, encourage les progrès pédagogiques, mais il ne dirige pas. Tout ce qu'il fait en matière scolaire doit être soumis, au préalable, à l'un des comités du Conseil de l'Instruction publique.

Si la mesure proposée regarde les catholiques, elle est soumise à l'approbation du comité catholique ; si elle regarde les protestants, elle est soumise au comité protestant. Cette loi admirable a permis aux Canadiens de la province de Québec d'établir un système scolaire absolument catholique et français. Chacune de nos petites écoles constitue autant d'arsenal où se fourbissent les armes pour les combats à venir.

C'est donc un héritage sacré que le dix-neuvième siècle nous lègue, et il appartient à la jeune génération de ne pas forligner. Voilà pourquoi nous remettons de nouveau au jour cette éloquente page d'histoire, où sont inscrites en lettres d'or les luttes que nos pères ont naguère soutenues pour la liberté de l'enseignement.

C. J. MAGNAN.

De l'étude du caractère chez l'enfant.—Où et comment l'instituteur peut-il la faire avec fruit?—Avantages qui en résultent pour l'éducation et pour l'instruction

Une des qualités essentielles de l'instituteur, sans laquelle toutes ses connaissances pédagogiques resteront stériles, c'est le discernement. Qu'est-ce, en effet, que le discernement chez l'instituteur ? C'est la faculté de distin-

guer ce qu'il faut faire ou ne pas faire, les moyens à employer selon les circonstances, et surtout selon le caractère des enfants dont il est chargé. C'est, pour ainsi dire, le sens intime qui le guide dans son œuvre, lui inspire ses actions et ses paroles ; ou mieux, c'est la grâce d'état que Dieu dispense à ceux qui se donnent de cœur et d'âme à l'éducation.

Œuvre d'une délicatesse extrême, l'éducation exige une grande variété dans les moyens. Non seulement il existe une différence entre la nature de l'enfant et celle de l'homme, mais à cette différence se joint la grande variété de caractère qu'on remarque dans les enfants. Cette variété rend la tâche de l'instituteur bien difficile ; elle est la cause de l'échec de beaucoup de maîtres.

Sans doute, il est des principes invariables qui sont le fondement de toute bonne éducation, mais il est un principe qui domine et éclaire tout : c'est que *l'éducation doit suivre la nature et l'aider, et jamais la contraindre avec violence*. Voilà pourquoi, bien qu'immuable dans ses principes supérieurs, l'éducation doit varier à l'infini son action, ses moyens et ses formes. Voilà pourquoi il importe d'étudier le naturel, de chaque enfant, ce qu'a mis en lui la main de la Providence, ses goûts et ses aptitudes diverses.

Et d'abord, qu'est-ce qu'on entend par le caractère d'un enfant, d'un individu ? C'est l'ensemble des dispositions et des penchants naturels, des aptitudes et des habitudes qui le font généralement agir d'une manière plutôt que d'une autre. C'est l'ensemble des sentiments qui gouvernent ses actions et dessinent sa personnalité.

L'enfant arrive à l'école avec un premier fonds constitué par l'hérédité, par l'influence des soins dont il a été l'objet. Ce caractère a déjà ses bons et ses mauvais côtés, et il varie à un tel point d'enfant à autre, qu'il est rare de trouver dans une école deux élèves ayant le même caractère.

Mais, si les traits des enfants sont si variés, il est cependant des traits qui leur sont communs. Ce sont ces traits que l'instituteur doit d'abord connaître, s'il veut agir sur l'âme comme sur l'intelligence de chaque enfant. Il aura à discerner ensuite les traits distinctifs propres à chacun.

Il est des élèves qui sont francs et ouverts, d'autres cachés et dissimulés ; d'autres sont revêches, susceptibles, grossiers et jaloux. Il en est qui se relâchent et languissent si on ne les stimule ; d'autres ne peuvent souffrir qu'on leur impose l'autorité. Il en est tel que la crainte retient, et tel, au contraire, qu'elle abat et décourage. On en voit dont on ne peut rien tirer qu'en les stimulant ; d'autres qui n'étudient que par boutade et par saillie, d'autres enfin dont il faut modérer le travail, etc.

Dans son étude, le maître tiendra compte également de ce qu'on appelle le *tempérament*, qui a une si grande influence sur le caractère.

Pour peu qu'on soit observateur, on peut trouver à l'école, dans les réponses des enfants, dans leurs devoirs, des occasions qui permettent d'étudier leurs penchants. Les idées qu'ils expriment dans leurs compositions françaises, quand on les a habitués à dire ce qu'ils pensent et sentent réellement, offrent surtout des indications précieuses.

En classe, sous l'œil du maître, les écoliers ne se montrent pas toujours tels qu'ils sont. Mais c'est pendant les jeux, dans les relations avec leurs condisciples, que les traits de leurs caractères se révéleront d'autant mieux que

leurs actes sont plus spontanés et plus libres. Voilà pourquoi les observations faites pendant les récréations seront les plus précieuses. Un enfant se montre tricheur au jeu, égoïste, sournois ; un autre est emporté, susceptible, grossier, un troisième est timide, défiant, peu ouvert, etc. : autant d'indications à noter pour remonter à la source.

La tenue des enfants dans la rue, leur conduite à l'égard de leurs parents, des grandes personnes et de leurs condisciples, les rapports avec leur maître en ce qui concerne le travail scolaire, la manière dont ils se soumettent aux mesures disciplinaires, l'application des récompenses et des punitions, fournissent d'autres occasions de les apprécier et de distinguer les caractères dociles, sérieux, obligeants, modestes, des caractères revêches, légers, désobligeants, vaniteux, etc.

L'instituteur réussira d'autant mieux, dans ses observations, s'il a eu soin de se familiariser avec quelques notions simples de psychologie infantine, s'il sait se rappeler qu'il a été enfant lui-même, les sentiments qu'il a éprouvés dans telle circonstance de sa vie d'écolier. Un retour sur son passé lui tracera plus d'une fois, dans certaines circonstances délicates, la conduite à tenir envers ses élèves.

Combien est plus adroite et plus heureuse l'action du maître qui connaît le naturel de ses élèves ! A-t-il remarqué le même défaut chez un certain nombre d'écoliers ? Une petite leçon morale, une lecture appropriée et commentée amèneront les élèves en cause à réfléchir et à s'amender.

Si les leçons collectives sont efficaces pour corriger les enfants et les encourager dans le bien, les remontrances faites en particulier le sont encore plus. Est-il arrivé à un élève de répondre vivement à son instituteur, a-t-il été grossier en récréation à l'égard de ses camarades, lui est-il échappé des expressions inconvenantes ? Par quelques paroles parties du cœur et appropriées aux dispositions de chacun, le maître saura lui faire comprendre qu'il a mal agi, l'amener à réfléchir sur ses actes, et à se corriger soi-même.

Il en est de même de l'instruction. Le talent de l'instituteur consiste à tenir en éveil tous les élèves sans exception, en employant les stimulants conformes au caractère de chacun, et à faire en sorte que tous en profitent. Dans la correction des devoirs, lorsqu'il a affaire à des enfants en retard mais qu'il sait susceptibles, il relèvera les fautes sans froisser leur amour-propre, il fera ressortir les beaux passages et louera l'effort. Pour les élèves d'une conception lente ou qu'il sait portés à la distraction, il s'adressera de préférence à eux, après une leçon, pour la faire récapituler.

De ce que nous venons de dire il résulte que la connaissance des caractères est un de nos premiers devoirs, si nous voulons être "des pères, non des pédagogues," comme dit l'Apôtre, en un mot si nous voulons réussir dans l'œuvre de l'éducation.

(L'Ecole et la Famille.)

Une œuvre pédagogique

LE NOUVEAU LIVRE D'ÉCOLE ADOPTÉ PAR LE COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Sous ce titre, le *Soleil* de Québec, du 14 septembre dernier, consacrait sa première page entière au nouveau manuel que le gouvernement doit distribuer bientôt dans les écoles élémentaires. Le confrère étudie d'abord l'ouvrage au point de vue pédagogique, puis il publie une notice biographique de chacun des auteurs de *Mon Premier Livre*, MM. C.-J. Magnan et John Ahern.

Pour des raisons personnelles, nous avons hésité, d'abord, à reproduire cette étude. Mais à la suggestion de plusieurs de nos confrères, nous publions ces notes, qui seront peut-être de quelque intérêt pour nos nombreux lecteurs.

Nous citons *Le Soleil* :

“ Mercredi, nous annonçons que le manuel préparé par MM. C.-J. Magnan et J. Ahern, à la demande du gouvernement provincial, avait reçu l'approbation du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

“ Nous voulons aujourd'hui faire connaître plus amplement cette œuvre pédagogique aux lecteurs du *Soleil*. Disons, en passant, que ce livre sort de nos ateliers. Les nombreux dessins, la composition typographique, les photographures, tout a été fait dans notre établissement.

“ MON PREMIER LIVRE

“ Lire— Écrire— Compter— Education— Instruction. Voilà ce qu'on lit sur la première page du manuel. Ces titres parlent d'eux-mêmes et laissent voir de suite le but de l'ouvrage tout entier. Les auteurs avaient à préparer un livre pour les élèves de première, et dans beaucoup de cas, de deuxième année. Il s'agit donc ici d'un manuel qui parle surtout aux yeux des élèves. Voilà pourquoi le format moderne, grand format a été adopté. Ce format permet l'emploi d'un gros caractère, et offre plus d'avantage à l'illustration. *Mon Premier Livre* contient trois cents gravures et cartes adaptées rigoureusement au texte. Cette partie du volume constitue à elle seule un véritable musée scolaire à la disposition de l'institutrice et des élèves. Rédigé d'après la forme concentrique, comme nous le disions l'autre jour, ce livre comprend un cours d'initiation complet aux principales branches du programme scolaire, et cela, au moyen de la lecture seulement, y compris de petits exercices d'invention et de langage.

“ Pour faire parfaitement saisir l'économie de tout l'ouvrage, il nous faudrait en citer complètement l'introduction. C'est une forte page de pédagogie pratique qui mérite d'être lue par les amis de l'éducation. Nous regrettons de ne pouvoir publier ce document, faute d'espace. Nos lecteurs peuvent le lire dans *L'Enseignement Primaire* de septembre dernier.

“ Lorsque l'on sait que le premier nom qui est inscrit au frontispice du nouveau manuel est celui du directeur de *L'Enseignement Primaire*, il est inutile d'ajouter, qu'au point de vue religieux et national, l'ouvrage est digne des aspirations du peuple canadien-français.

“ Une grande part de mérite revient à l'honorable M. Robidoux, secrétaire de la province, pour avoir mené à bonne fin une entreprise que le gouvernement provincial avait à cœur d'accomplir.



C.-J. MAGNAN

Professeur à l'École normale Laval et directeur de *L'Enseignement Primaire*.

C.-J. MAGNAN

“ M. Magnan naquit le 11 novembre 1865, à Ste-Ursule, comté de Maskinongé.

“ Il fréquenta, en premier lieu, l'école élémentaire de sa paroisse natale, puis il suivit, jusqu'à l'âge de treize ans, le cours de l'école modèle de Louiseville, alors dirigée par un ancien élève de l'École normale Laval, M. E. Tremblay, des Eboulements. L'année suivante, M. Magnan n'était encore que dans sa quatorzième année, il fut choisi par M. l'inspecteur Tétrault pour enseigner en qualité d'adjoint avec M. Tremblay. Deux années durant, le jeune instituteur fit la classe à plus de quatre-vingts bambins, à la grande satisfaction de messieurs les commissaires, du curé et des parents. Ainsi préparé par un stage aussi sérieux, M. Magnan, en 1883, franchissait le seuil de l'École normale Laval de Québec, l'objet de ses rêves et de ses ambitions. Dans cette belle institution, alors dirigée par feu M. l'abbé Lagacé, assisté de l'éminent Principal actuel, M. l'abbé Rouleau, il put se livrer avec ardeur à l'étude des différentes branches d'enseignement et de la pédagogie. M. J.-B. Cloutier commençait cette année-là même, 1883-84, ses cours de pédagogie. Le savant professeur ne fut pas lent à reconnaître dans son nouvel élève des qualités aussi brillantes que solides, qualités qui, jointes à un ardent amour pour l'étude et le travail, devaient le conduire, jeune encore, à un poste très élevé dans la carrière de l'enseignement. En outre de M. Cloutier, M. Magnan eut pour professeur MM. Toussaint, Lacasse, Létourneau, Gagnon, Frève et Lefèvre.

“ Durant son séjour à l'École normale, M. Magnan remporta le prix du prince de Galles et sortit de cette institution muni de ses diplômes avec grande distinction.

“ A Québec, il débuta dans l'enseignement au Patronage de Saint-Vincent de Paul, alors sous la direction de maîtres laïques. Ce nouveau champ d'action convenait au tempérament ardent et généreux du jeune professeur. De 1884 à 1887, M. Magnan se dépensa sans compter au service des petits pauvres du Patronage. Entré dans cette admirable maison en 1884, il dut en abandonner les classes en 1887, sur l'ordre du médecin qui le pensait atteint de consommation. Heureusement que tel n'était pas le cas : un surcroît de fatigues seul était la cause du mauvais état de santé du dévoué instituteur.

“ Afin de gagner sa vie, M. Magnan s'arma de la plume, et, par l'entremise de notre ancien rédacteur, M. Barthe, il devint le directeur de la *Paix*, de Trois-Rivières. M. Magnan fonda ce journal le 10 novembre 1887 ; le lendemain, il atteignait sa vingt-deuxième année.

“ Il n'exerça la profession de journaliste politique qu'une année durant. Ce fut une année d'épreuves. Lorsque M. Magnan arriva à Trois-Rivières, il ignorait que le journal que la *Paix* était appelée à remplacer, avait eu des difficultés assez graves avec son évêque. De là grande méfiance de la part du clergé à l'égard de la nouvelle publication.

“ Ardent catholique, le jeune journaliste souffrit en silence la triste situation qui lui était faite, tout en comprenant les raisons qui lui valaient cette réserve de la part de ceux qu'il devait défendre dans la suite avec vi-

gueur. Mgr Lafèche, dont M. Magnan est resté le fervent admirateur, comprit la position pénible dans laquelle se trouvait le directeur de la *Paix*. Le grand évêque témoigna beaucoup de bonté au jeune écrivain, qui, de son côté, dirigea son journal à la satisfaction du parti national et des autorités religieuses.

“ Au mois de septembre 1889, M. Magnan avait vingt-trois ans, Sa Grandeur Mgr Bégin, alors évêque de Chicoutimi, proposa, à une séance du Conseil de l'Instruction publique, sa nomination comme professeur à l'École normale Laval. Quelqu'un fit remarquer que M. Magnan était encore bien jeune pour occuper une position aussi délicate, puis, qu'il venait d'être mêlé à la politique, etc. Il y eut un moment de silence dans l'assemblée.

Mgr Lafèche dit alors : “ La question d'âge est réglée par le fait que l'évêque de Chicoutimi propose la nomination de M. Magnan ; Mgr Bégin sait certainement à quoi s'en tenir quant à son caractère et à ses capacités pédagogiques ; pour ce qui en est des antécédents de ce jeune monsieur comme journaliste catholique, eh bien, je dois dire que je n'ai que des louanges à lui offrir. ”

“ Le cas était réglé : le jour même, M. Magnan devenait professeur dans son “ *Alma Mater* ”.

“ Durant son séjour à Trois-Rivières, il profita des loisirs que la publication bi-mensuelle de son journal lui laissait pour publier un ouvrage intitulé : *L'Enseignement Primaire. Questions diverses*. Cet ouvrage reçut beaucoup d'éloges dans le temps, et feu M. Mercier, alors premier ministre, le fit distribuer à tous les instituteurs et à toutes les institutrices de la province.

“ Plus tard, M. Magnan publia un *Manuel de droit civique*, tiré à cinq mille exemplaires, dont il ne reste plus que quelques centaines de copies en librairie. En 1896, il fonda la “ Bibliothèque Canadienne Française ” au profit de la Société de Saint-Vincent de Paul. Cette publication a aujourd'hui pour titre principal : “ Les Fleurs de la Charité ”, et est publiée par le Patronage, à qui M. Magnan l'a donnée.

“ Enfin, comme publiciste, c'est surtout par le développement considérable qu'il a donné à “ *L'Enseignement Primaire* ”, revue pédagogique fondée en 1880 par M. J.-B. Cloutier, qu'il a donné la mesure de son activité et de son énergie. M. Magnan collabora à cette revue de 1885 à 1896, et en 1897 M. Cloutier lui vendit sa revue.

“ Depuis bientôt trois ans, à la demande du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, le gouvernement fait adresser gratuitement cette revue aux cinq mille écoles primaires de la province. Le bien opéré par “ *L'Enseignement Primaire* ” est considérable ; aussi, tout le monde s'accorde à dire que rien de plus pratique ne pouvait être fait par le gouvernement dans le domaine de l'enseignement élémentaire.

“ Pénétrant chaque mois dans toutes les paroisses de la province, l'influence qu'exerce cette revue sur le corps enseignant, et partant sur les trois cent mille enfants, est immense. Et M. Magnan, qui a un cœur d'apôtre et de patriote, fait servir cette influence au profit des intérêts religieux et nationaux, cela, sans nuire à la mission pédagogique de la revue.

“ Le directeur de *L'Enseignement Primaire* a pris une part très active aux travaux de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval. Il fut secrétaire de cette association pendant plusieurs années, et dans la suite il en devint le président, poste qu'il occupa durant deux ans.

“ Les trois ans qu'il passa au Patronage lui firent connaître à fond l'œuvre admirable de la Société de Saint-Vincent de Paul. Depuis 1891, il préside la conférence Jésus-Ouvrier, conférence composée des jeunes gens de l'Union Notre-Dame, et fondée par M. l'abbé Lasfargues, ancien supérieur du Patronage.

“ A la mort du regreté M. J.-B. Thibaudeau, le Conseil supérieur crut devoir nommer M. Magnan, malgré son jeune âge, au poste important de président du Conseil particulier de la Société de Saint-Vincent de Paul de Québec.

“ En 1893, il fut envoyé à l'exposition de Chicago, en mission pédagogique. Il est aussi membre du Bureau central des examinateurs catholiques de la province de Québec depuis sa fondation, et l'un des fondateurs de l'Œuvre Patriotique.

“ M. Magnan exerce sa profession avec amour. Ses classes sont pour lui une source de jouissance. Parfaitement au courant du mouvement pédagogique, il fait profiter ses élèves de ses études de chaque jour, et par le fait même obtient une attention soutenue de leur part. Au lieu d'exposer lui-même sèchement et brièvement les principes et les vérités à enseigner, il les fait, autant que possible, chercher et découvrir aux élèves. C'est par des questions ingénieusement amenées et clairement posées qu'il les conduit, comme par la main et sans qu'ils s'en doutent, à la découverte de vérités qu'ils croient avoir trouvées eux-mêmes. Son enseignement est animé, attrayant et s'adresse au cœur autant qu'à l'esprit. Les matières les plus arides revêtent une forme vivante sous le souffle animé de sa parole toujours imagée, simple et parfois réellement éloquente. Dans ses cours, il captive, il remue, et excelle surtout à porter la conviction dans les esprits.”

JOHN AHERN

“ Monsieur John Ahern est né à Québec, le 23 janvier 1851.

“ Il fit ses études primaires à l'école modèle annexe de l'École normale Laval. Ses premiers professeurs furent MM. Cloutier, Juneau et Doyle. Mgr Langevin était alors Principal de cette belle institution.

“ C'est dans cette même maison, où il devait s'illustrer plus tard, que M. Ahern fit ses études pédagogiques.

“ Comme tous les hommes qui ont fait l'honneur de leur profession, le jeune normalien était un observateur et un travailleur.

“ Ce qu'il n'avait pas saisi parfaitement en classe était soigneusement retenu dans sa mémoire, et seul, par la réflexion et l'étude, il éclaircissait les problèmes les plus ardues et se faisait une méthode facile pour arriver à n'importe quelles données mathématiques.

“ Cette bonne habitude de tout simplifier, et aussi un talent particulier, ont fait de lui un professeur de premier ordre.



JOHN AHERN
Professeur à l'École normale Laval

“ M. Ahern sait, non seulement pour lui, mais surtout pour ses élèves. Avant tout, il veut que son enseignement soit profitable. Il s'attache de préférence aux plus dépourvus et s'ingénie à faire la lumière dans leur esprit.

“ Nous l'avons vu consacrer une classe entière, avec une patience admirable, à faire saisir à un élève l'addition des fractions. Il était persuadé que le reste de la classe avait tout à gagner en suivant la série de questions posées d'une manière toujours nouvelle et convergeant vers un même but.

“ Il est l'ennemi du par cœur arbitraire. L'enseignement des mathématiques, selon lui, ne doit jamais commencer par des définitions. Le maître doit guider l'élève et le faire chercher, tout en l'aidant.

“ Il nous disait souvent que le maître qui parle durant une classe entière sans s'arrêter, considère ses élèves comme des cruches qu'il veut remplir.

“ M. Ahern a le talent d'amener doucement ses élèves à faire des efforts personnels, de les intéresser et de faire aimer les matières qu'il enseigne.

“ C'est à St-Romuald, en 1869, que M. Ahern débuta dans l'enseignement. De 1870 à 1874, il enseigna au collège de Lévis.

“ Mais déjà, le jeune professeur s'était fait remarquer par son esprit méthodique. Il fut appelé à enseigner à Montréal, à l'École du Plateau. Pendant quatorze ans, il dirigea l'une des principales classes de cette maison avec un grand succès.

“ En 1888, il fut nommé professeur d'anglais et de mathématiques à l'École normale Laval de Québec.

“ Les ouvrages qu'il a publiés sont remarquables de clarté et de précision. En 1894, il a publié une méthode d'anglais, qui est déjà épuisée et que l'on ne retrouve plus en vente. Ce livre, hautement approuvé, sera réédité prochainement.

“ Son traité de tenue des livres en anglais a été publié en 1897. Une nouvelle édition française de ce traité paraîtra aussi prochainement.

“ La série de cahiers d'écriture droite, maintenant introduite dans presque toutes les écoles primaires, a été publiée en 1896. C'est à monsieur Ahern que revient l'honneur d'avoir introduit l'écriture verticale dans notre province.

“ Monsieur Ahern a collaboré à la *Revue de Montréal*, il y a une vingtaine d'années. Depuis, il a été un collaborateur régulier de *L'Enseignement Primaire*, de Québec. C'est surtout dans cette publication qu'il s'est fait connaître au public et que ses travaux pédagogiques ont pris de l'extension.

Monsieur Ahern est membre du Bureau central des Examineurs catholiques depuis sa fondation. Il faisait partie de l'ancien bureau des examinateurs de Québec.

“ Il est membre de la Commission du Fonds de pensions des instituteurs.

“ En 1893, il a été délégué par le gouvernement provincial, à l'Exposition de Chicago. ”

Errata

Dans l'article intitulé : *Notre système scolaire*, à la page 135 de la présente livraison, quatrième paragraphe, nos lecteurs voudront bien lire, au lieu de : *Chacune de nos petites écoles constitue autant d'arsenal où se fourbissent les armes pour les combats à venir*, lisez : TOUTES NOS PETITES ÉCOLES CONSTITUENT AUTANT D'ARSENAUX OU SE FOURBISSENT LES ARMES POUR LES COMBATS À VENIR.

MATHÉMATIQUES

DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ALGÈBRE ÉLÉMENTAIRE (suite)

Les élèves ont une notion de l'addition algébrique, — une idée de ce qui constitue l'équation élémentaire, ils commencent à voir l'utilité des lettres dans le calcul, ils viennent d'apprendre ce qu'on entend par coefficient, donnez-leur maintenant des petits problèmes où ils constateront d'eux-mêmes que $4x - x = 3x$; $7x - 5x = 2x$, etc. Exemples. —

3. *La différence entre l'argent d'A et de B est de \$32 et l'argent de B est égal à 5 fois l'argent d'A, combien ont-ils d'argent chacun ?*

Solution. — Soit x pour représenter le nombre de piastres d'A, alors $5x$ pour le nombre de piastres de B. Avec $5x$, x et \$32 on forme l'équation suivante :

$$5x - x = \$32$$

$$4x = 32$$

$$x = \frac{32}{4} = 8 \text{ argent d'A.}$$

$$5x = \frac{32 \times 5}{4} = 40 \text{ argent de B.}$$

4. *Caroline a cueilli 30 fleurs de plus que Marie. Combien ont-elles cueilli chacune si Caroline a cueilli 3 fois autant que Marie.* 15 m
45 c

Il est évident que la différence entre ce qu'elles ont cueilli est 30 et que ce problème est analogue au précédent.

Une série de problèmes analogues aux quatre que nous avons expliqués fixera dans la mémoire des élèves les connaissances acquises.

Il s'agit maintenant de faire comprendre l'opération connu sous le nom de **transposition des termes**. Cette transposition de termes embarrasse les commençants quoiqu'elle repose sur un principe bien simple et bien saisissable : *Si l'on ajoute ou si l'on retranche une même quantité à deux autres quantités égales, l'égalité ne sera pas troublée.*

Illustration. Dans un plateau d'une balance il y a un sac contenant 5 livres 4 onces de sucre, dans l'autre plateau il y a des poids qui contrebalancent exactement le sucre. Il y a donc égalité de poids entre le sucre et les poids.

1° Si dans le plateau contenant les poids on met un nouveau poids, disons une livre, l'équilibre sera rompu.

Mais si dans le plateau des poids on met un nouveau poids, disons une livre et qu'au sucre contenu dans l'autre plateau on ajoute une livre, de plus l'égalité ne sera pas troublée.

2° Si du sac contenant le sucre on ôte une quantité quelconque, disons 4 onces, l'équilibre sera rompu.

Mais si d'un plateau on ôte une quantité quelconque de sucre, disons 4 onces, et de l'autre on ôte un poids de 4 onces, il est évident que l'égalité ne sera pas troublée.

Exemple 5. Si on ajoute \$10 à trois fois l'argent de Pierre la somme sera \$55. Combien Pierre a-t-il d'argent ?

5. Soit x l'argent de Pierre
alors $3x$, trois fois l'argent de Pierre

Equation

$$3x + \$10 = \$55.$$

Si des deux membres de cette équation on ôte une somme égale, d'après le principe que nous venons d'énoncer, l'égalité ne sera pas troublée.

Otant \$10 des deux membres on aura :

$$3x = \$55 - \$10$$

Dans le langage algébrique on dit qu'on a transposé 10 d'un membre à l'autre. Ce qui veut dire dans le cas présent qu'on a retranché 10 de chacun des membres de l'équation :

$$\text{On aura donc } 3x = 45 \\ \text{et } x = \frac{45}{3} = \$15 \text{ Rép.}$$

6. Si à 5 fois l'argent de A on ajoute 8 la somme sera égale à l'argent de B. S'ils ont ensemble \$92, combien ont-ils chacun ?

Soit x l'argent d'A ; alors $5x + \$8$ l'argent de B.

Equation

$$x + 5x + 8 = 92 \\ 6x + 8 = 92 \\ 6x = 92 - 8$$

On a transposé 8 du premier au deuxième membre ; encore ici on a retranché une même quantité, 8, des deux membres et on a :

$$6x = \$84 \\ x = \frac{84}{6} = \$14 \text{ Argent d'A} \\ 5x = \frac{84}{6} \times 5 = 70 \\ 5x + 8 = \$70 + \$8 = 78 \text{ Argent de B.}$$

Donnez des exemples faciles en nombre suffisant pour graver dans l'intelligence des élèves, ce qui vient d'être expliqué.

Dans la solution de l'exemple qui va suivre se trouve une difficulté à laquelle on obvie trop souvent au moyen d'une règle mécanique.

7. Joseph a un certain nombre d'oranges et Paul en a 8 de moins ; s'ils ont ensemble 48 oranges, combien en ont-ils chacun ?

Mettons x pour représenter le nombre de Joseph alors $x-8$ représentera le nombre de Paul.

Equation

$$x + x - 8 = 48$$

$$\text{Réduisant on a : } 2x - 8 = 48$$

Il s'agit de transposer la quantité, **moins** 8, du premier au deuxième membre. Au moyen de questions on peut faire trouver la manière de procéder par les élèves eux-mêmes.

Laquelle des deux quantités $2x - 8$ ou $2x$ est la plus grande ? De combien $2x$ est-il plus grand que $2x - 8$? Si en retranchant *moins* 8 (-8) du premier membre $2x - 8$, le premier membre devenu maintenant $2x$ a été augmenté de 8 que faudra-t-il faire au deuxième membre pour que l'égalité ne soit pas troublée ? Il faudra l'augmenter d'une quantité égale c'est-à-dire de 8. Après la transposition on aura donc :

$$2x = 48 + 8$$

$$2x = 56$$

$$x = \frac{56}{2} = 28. \text{ Rép.}$$

$$x - 8 = 28 - 8 = 20 \text{ Rép.}$$

Donnez des problèmes faciles et que les élèves soient tenus d'expliquer la transposition dans chaque cas. En exigeant cette démonstration dans la solution de chaque problème les élèves saisiront parfaitement le principe énoncé plus haut.—*Si on ajoute ou si l'on retranche une même quantité à deux autres quantités égales, l'égalité ne sera pas troublée*,—et, en peu de temps, ils formuleront d'eux-mêmes la règle à suivre en transposant des quantités d'un membre d'une équation à l'autre.

En recommandant cette voie, nous n'ignorons pas que nous nous exposons à nous trouver en conflit avec une foule de personnes qui protesteront qu'ils ont toujours donné la règle sans s'occuper le moins du monde du principe, qu'ils ont formé un très grand nombre d'élèves remarquables, des élèves capables de résoudre de très difficiles problèmes etc., etc., notre réponse à nos contradicteurs sera courte : ils ne savent pas que le but poursuivi en enseignant l'algèbre dans *nos écoles* est de cultiver surtout le raisonnement des élèves, et que l'on n'atteint pas très bien cette fin en faisant résoudre un grand nombre de problèmes au moyen de *clichés*.

J. AHERN.

Les œuvres d'un peintre canadien

Les lecteurs de *L'Enseignement Primaire* auront le grand avantage de pouvoir étudier l'œuvre complète de notre éminent peintre canadien, M. Huot, dans les pages mêmes de notre revue.

Nous avons obtenu de M. Huot une faveur immense : chaque mois, il nous fournira un dessin *original* d'une de ses admirables peintures. Chaque gravure sera accompagnée d'un texte digne et du peintre et du sujet traité.

Que nos lecteurs fassent connaître cette bonne nouvelle autour d'eux. Beaucoup de personnes aimeront à conserver une collection des œuvres complètes de notre éminent artiste, M. Huot.

A cette fin, nous ouvrons une liste spéciale d'abonnés à notre revue, à partir de la livraison de décembre 1900; c'est à cette date que *L'Enseignement Primaire* commencera la publication des TABLEAUX HUOT.

Abonnement de décembre 1900 à novembre 1901, inclusivement, \$1.25. Pas de timbres. Faire parvenir l'abonnement au plus tôt.

L'abonnement à *L'Enseignement Primaire* est payable d'avance. Prière à nos souscripteurs *payants* en retard de s'acquitter immédiatement.

L'Œuvre de Saint Jean-Baptiste de la Salle

Le 4 septembre dernier S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal a publié une lettre admirable ordonnant dans son diocèse un Triduum solennel en l'honneur de Saint Jean-Baptiste de la Salle.

Nous voudrions pouvoir reproduire cette belle page dans son entier, mais l'espace nous fait défaut. Nous nous contenterons donc de citer quelques passages de ce document remarquable :

" Oui, l'œuvre de Jean-Baptiste de la Salle a été inspirée de Dieu. C'est la mise en pratique, la plus parfaite et la plus féconde, de cette maxime du Sauveur Jésus, qui disait à ses apôtres : " Laissez venir à moi les petits enfants, car le royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent " .

" A l'apogée du grand siècle, pendant que Bossuet étonnait le monde et confondait les hérétiques par sa merveilleuse éloquence, pendant que Fénelon composait ses chefs-d'œuvre de littérature classique et ses sermons si pleins d'onction pieuse, et que l'un et l'autre se consacraient à l'éducation des puissants de la terre, la Providence, dont les bienfaits sont infinis et qui les diversifie selon les besoins de chaque époque, suscita à ces deux illustres génies de dignes émules dans la personne de saint Vincent de Paul et de saint Jean-Baptiste de la Salle.

" Par des voies différentes, ces apôtres descendirent vers le peuple, vers la foule toujours nombreuse des humbles et des pauvres. Vincent de Paul fut le héros de la charité; Jean-Baptiste de la Salle fut le héros de l'éducation chrétienne et gratuite de la jeunesse indigente."

" Moins de deux siècles après la mort de leur fondateur, en cette année 1900, près de vingt mille Frères vivent de son influence et de son esprit dans quinze cent trente maisons, instruisant en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique, quatre cent mille enfants distribués dans plus de deux mille écoles. Et depuis leur établissement à Montréal, en 1837, sur invitation de Mgr Lartigue et à la demande des messieurs de Saint-Sulpice, ces religieux ont déjà fondé, sur notre territoire national et dans la république voisine, cent soixante écoles fréquentées par quarante-cinq mille élèves. Dans notre seul diocèse, ils ont actuellement la propriété ou la direction de vingt maisons, comptant une population scolaire qui s'élève en moyenne au chiffre de dix mille."

" Le bien accompli chez tant de peuples divers par les Frères des Ecoles chrétiennes, le bien opéré directement, sans même tenir compte des nombreuses congrégations religieuses d'hommes et de femmes venues après eux, qui pourrait le raconter de façon à leur rendre justice pleine et entière !

" Toutes les nations du monde leur sont redevables de ces méthodes perfectionnées d'enseignement, aujourd'hui en usage à tous les degrés de l'instruction primaire. Car si Jean-Baptiste de la Salle n'a pas été l'initiateur des écoles populaires et gratuites,

c'est lui du moins, le fait est établi par l'histoire, qui les a organisées sur des bases définitives ; c'est lui qui a donné aux unes et aux autres des maîtres véritables, des méthodes raisonnées, des programmes solides et complets, assez variés pour répondre à toutes les légitimes aspirations, assez étendus pour s'adapter aux exigences des temps nouveaux.

Il n'est pas une idée fondamentale, pas une idée pratique en matière d'enseignement que le saint fondateur n'ait révélée à ses fils.

Mais ce qu'il faut le plus admirer, et ce qui a contribué si fort à sauvegarder la foi même au sein des peuples tourmentés par l'esprit sectaire et impie, c'est la base sur laquelle cet apôtre de l'éducation a su asseoir l'instruction des enfants. Cultiver les jeunes intelligences sans cultiver le cœur, les remplir de science sans les illuminer en même temps des lumières de la foi, il avait pressenti qu'un tel système, étant radicalement faux, ne pourrait jamais produire ni des chrétiens ni des hommes. Et à la base de son incomparable *Conduite des écoles*, il a mis la connaissance, le respect et l'amour de la religion.

Le saint avait raison : bannir l'idée religieuse de l'éducation des enfants, ou la reléguer au second plan, ce n'est pas uniquement préparer pour la société des générations sans foi ; mais c'est, par une conséquence que l'expérience n'a jamais démentie, former des citoyens dépourvus de grandeur d'âme et de sens moral. Ils n'ont pas abouti à d'autres résultats les utopistes ou les méchants qui, empruntant à Jean-Baptiste de la Salle tous les détails de l'organisation matérielle et pédagogique de ses écoles, en ont dédaigné l'assise fondamentale, et ont tenté d'y substituer le sable mouvant de l'indifférence religieuse ou de la morale purement humaine.

Vous n'avez guère connu, nos très chers frères, les fruits empoisonnés d'une éducation si perverse ; mais l'esprit du mal cherche à s'infiltrer partout. Infini est le nombre de ses ruses, et trompeurs sont ses artifices.

Parents chrétiens, soyez donc sur vos gardes.

Dans nos rangs, vous n'avez rien à craindre. Frères et Sœurs, maîtres séculiers et maîtresses laïques, tous ceux qui remplissent auprès de vos enfants les nobles fonctions de l'éducateur savent le prix d'une âme et sont dignes de votre confiance. Nous sommes heureux, en visitant nos paroisses, d'en recueillir, de la bouche des pasteurs, le consolant témoignage et d'en contempler les éclatantes démonstrations.

Mais ne l'oubliez pas, à l'enfant catholique il faut l'école catholique, dût-on pour cela braver le respect humain, fouler aux pieds certains intérêts temporels, s'imposer même quelques graves sacrifices."

Une leçon de lecture

Un jour, M. Samson voit arriver chez lui, comme élève, un jeune homme assez satisfait de lui-même.

— Vous désirez prendre des leçons de lecture, monsieur ?

— Oui, monsieur.

— Vous êtes-vous déjà exercé à lire tout haut ?

— Oui, monsieur, j'ai récité beaucoup de scènes de Corneille et de Molière.

— Devant du monde ?

— Oui, monsieur.

— Avec succès ?

— Oui, monsieur.

— Veuillez prendre ce volume de La Fontaine : la fable, le *Chêne et le Roseau*.

L'élève commença :

« Le chêne un jour, dit au roseau... »

— Très bien ! monsieur, vous ne savez pas lire !

— Je le crois, monsieur, reprit l'élève un peu piqué, puisque je viens réclamer vos conseils ; mais je ne comprends pas comment sur un seul vers...

— Veuillez le recommencer...

Il recommença :

“ Le chêne un jour, dit au roseau...”

— Je l'avais bien vu, vous ne savez pas lire.

— Mais...

— Mais, reprit M. Samson avec flegme, est-ce que l'adverbe se joint au substantif au lieu de se joindre au verbe ? Est-ce qu'il y a des chênes qui s'appellent *un jour* ? Non ; eh bien ! alors, pourquoi lisez-vous :

“ Le chêne un jour, dit au roseau... ? Lisez-donc :

“ Le chêne (*virgule*), un jour, dit au roseau...”

— C'est pourtant vrai !... s'écria le jeune homme stupéfait.

— Si vrai, reprit le maître avec la même tranquillité, que je viens de vous apprendre une des règles les plus importantes de la lecture à haute voix, l'art de la ponctuation !

— Comment, monsieur, on ponctue en lisant ?

— Eh ! sans doute ! tel silence indique un point ; tel demi-silence, une virgule ; tel accent, un point d'interrogation ; et une partie de la clarté, de l'intérêt même du récit, dépend de cette habile distribution des virgules et des points que le lecteur indique sans les nommer, et que l'auditeur entend sans qu'on les lui nomme.

ERNEST LEGOUVÉ (de l'Académie française).

L'Art de questionner

Le Moniteur des Instituteurs primaires belges fait quelques remarques pratiques sur la manière d'interroger les enfants en classe.

“ Il arrive fréquemment que nos élèves des écoles primaires ne répondent pas ou répondent fort mal aux questions que leur posent MM. les inspecteurs au cours de leurs visites. Très souvent, ils restent *a quia* devant la solution de questions très simples, ce qui, naturellement, peut laisser une mauvaise impression dans l'esprit de MM. les inspecteurs, et ce qui, non moins naturellement, a le don de mettre l'instituteur dans tous ses états, de le faire monter dans une colère folle, d'autant plus terrible qu'elle est forcément concentrée en présence du chef. Mais dès que celui-ci a le dos tourné, le maître roule aux élèves des yeux furibonds, leur montre parfois un poing menaçant, et, dans une mimique expressive, leur promet une sévère correction. ”

Si le maître questionnait lui-même, dit-on, l'enfant répondrait mieux. Qu'est-ce que cela prouve ?

“ Cela ne signifie pas que l'enfant *sait*. Savoir, c'est posséder à fond, dans l'ensemble et dans les détails, c'est connaître “ en cent visages ”. Or, si l'enfant ne sait répondre qu'au maître, il y a tout lieu de croire que la question posée ne lui est connue que sous une face, toujours la même, celle qui a été envisagée pendant la leçon et qui est toujours reprise, soigneusement stéréotypée. ”

Non, faisons jouer tous les ressorts de l'esprit, exerçons bien toutes “ les facultés, questionnons bien, ne rudoyons jamais l'enfant, traitons-le avec douceur et bonté. De cette façon, il donnera tout ce qu'il peut donner, il fera tout pour nous satisfaire ; les inspecteurs seront contents... et nous aussi ! ”

A propos de la réforme de l'orthographe

Dans la dernière livraison de *L'Enseignement Primaire* nous avons publié plusieurs documents relatifs à la réforme de l'orthographe, en France. Nous continuons aujourd'hui à reproduire l'opinion des journaux et revues sur cette grave question :

M. BRUNETIÈRE ET LA RÉFORME DE LA SYNTAXE

M. Ferdinand Brunetière s'occupe, dans la *Revue Deux-Mondes*, du dernier arrêté ministériel concernant la réforme de l'orthographe.

L'éminent écrivain s'élève d'abord contre la prétendue " subtilité " ou " puérité " de certaines règles :

"... Quand on ne voit dans une langue donnée qu'un moyen de communication ou d'échange des idées, on est aisément insensible, ou l'on devient vite indifférent à la " figure " et à la " sonorité " des mots ; à l' " harmonie " de la phrase ; et généralement à tout ce qui fait que, de deux manières de dire à peu près la même chose, l'une est d'un écrivain, et l'autre d'un barbouilleur de papier. Les mots ne valent alors qu'en raison de ce qu'ils signifient, ou, comme on dit, de ce qu'ils " connotent, " à la manière des signes algébriques ; et la beauté du discours se ramène à celle d'une équation bien posée. Mais, quand on considère une langue comme " une œuvre d'art, " le point de vue change. On sait, ou on croit savoir, et, en tout cas, on estime qu'indépendamment de l'idée qu'ils traduisent, les mots ont une valeur intrinsèque, un pouvoir, une vertu propre, que l'on peut comparer à celle de la ligne ou de la couleur, comme telles, dans les arts plastiques. On estime qu'il y a des sonorités " canailles, " si je l'ose ainsi dire, et qu'il y en a de musicales, de poétiques. N'est-il pas évident que ces deux vers de Racines :

Ariane, ma sœur, de quel amour blessée,
Vous *mourûtes* aux bords où vous *fûtes* laissée.

ne seraient pas ce qu'ils sont, si le poète avait écrit :

Ariane, ma sœur, de quel amour blessée,
Vous êtes morte aux bords où l'on vous a laissée ?

Il ne l'est pas moins qu'au lieu de dire : " Celui qui règne dans *les cieux* et de qui relèvent tous les empires, " Bossuet n'aurait pas dit la même chose en prononçant : " Celui qui règne dans *le ciel*,—ou dans *les ciels*,—et de qui relèvent tous les empires. " Il est encore évident que ces vers d'Hugo :

Un frais parfum sortait des touffes d'asphodèle,
Les souffles de la nuit flottaient sur Galgala,

ne seraient pas ce qu'ils sont s'ils étaient ainsi modifiés :

Un *frai* parfum sortait *dès* touffes d'asfodèle
Les *souffles* de la nuit flotaient sur Galgala.

C'est ce que ne sentent pas nos " réformateurs, " et ce qu'il y a de plus irritant en eux, c'est qu'ils ne se doutent point qu'ils ne le sentent pas. Une *graphie* en vaut pour eux une autre, puisqu'elle n'a toujours pour objet que de représenter graphiquement un son,—*graphique* *depinxisti*, comme dit M. Diafoirus, — et la prononciation au besoin corrigera l'impression de l'œil. Une tournure en vaut une autre, et même mieux qu'une autre, si par hasard elle est plus claire. Et pourquoi ne dirai-je pas qu'à leurs yeux, ou à leurs *œils*, un écrivain en vaut un autre, du moment qu'ils se font tous les deux également comprendre ? C'est précisément ce que n'admettront jamais ceux qui considèrent une langue comme une " œuvre d'art. " Ils continueront de croire que, dans une langue élaborée par cinq ou six siècles de culture esthétique, le mot a sa valeur en soi, qu'il a son " individualité " ; qu'il est, selon l'expression du poète, " un être vivant, " qu'on le mutilé donc en modifiant l'orthographe ; qu'un *lis* n'est plus un *lys*, qu'une *enchanteuse* diffère beaucoup d'une *enchanteresse*, que la *scintillation* des étoiles s'éteindrait si l'on écrivait désormais *cintillation* ; qu'il en est des locutions ou des tournures comme des mots ; que, si l'on supprime l'imparfait du subjonctif dans ce vers de Racine :

On craint qu'il *n'essayât* les larmes de sa mère.

on en fait évanouir le charme ; et qu'en modifiant enfin la syntaxe ou l'orthographe, la première précaution qu'on doit prendre est de ne pas transformer le français de nos maîtres en une espèce de *volapuk*.

Malheureusement, — quand on ne voit dans une langue donnée qu'un moyen de communication ou d'échange des idées, — on n'en mesure donc aussi la perfection que sur ses caractères d'utilité pratique, et on croit être moderne ou progressif quand on n'est à vrai dire que barbare. Et aussi bien, comment ne le serait-on pas, si, dans une

question qui n'a jamais sans doute relevé que du petit nombre, c'est la foule qu'on fait intervenir, et les exigences de l'école primaire dont on ose faire la loi des Lecomte de Lisle et des Flaubert? On simplifiera la syntaxe de l'auteur de *Salammbô* dans l'intérêt des employés de l'octroi, et on modifiera l'orthographe du *Cœur d'Hjalmar* ou de l'*Epée d'Angantyr*, pour la plus grande satisfaction des bons petits enfants qui préparent l'examen du brevet supérieur! Mais, quand on considère une langue comme "une œuvre d'art", on n'en est pas pour cela moins progressif ni moins moderne; on n'en est pas même plus aristocrate; mais on essaie seulement de ne pas embrouiller les questions. On ne met pas l'orthographe sous la juridiction du maître d'école; on ne demande point à Martine ou à Chrysale ce qu'ils pensent de Vaugelas; on ne touche point à la syntaxe d'une langue pour faire croire à ceux qui la parleront toujours assez mal qu'ils la parlent aussi bien que s'ils la parlaient mieux! Et, s'il est d'ailleurs assurément fâcheux que l'intervalle entre la langue populaire et la langue littéraire soit plus grand chez nous qu'il ne conviendrait, on se défend, comme d'un crime ou d'un sacrilège, de le vouloir combler en abaissant la langue littéraire au niveau de la langue populaire!

Réussira-t-on à concilier ces deux points de vue: celui d'où l'on considère la langue comme une "œuvre d'art" et celui qui consiste à ne voir en elle qu'un instrument d'échange ou de communication des idées? Je ne le crois pas; et, quelque préférence que nous ayons pour le premier, si nous reconnaissons que le second peut se défendre par des considérations de l'ordre économique ou même électoral, c'est pour cela qu'on eût été sage de ne pas émouvoir la question. Personne en France n'y songeait, il y a seulement vingt-cinq ou trente ans, et personne, si ce n'est quelques pédagogues en mal de notoriété, n'y songe encore aujourd'hui sérieusement. Le vaudeville ou l'opérette s'amusaient des bizarreries de la langue, et dans les cercles d'étudiants ou quelquefois dans les familles, on s'égayait des "complications" et des "subtilités" de la grammaire. Mais il n'en était que cela! Les difficultés, s'il en surgissait, se tranchaient ou se résolvaient par l'usage, et, quand par hasard un poète ou un orateur osait quelque innovation, elle réussissait ou elle ne réussissait pas, et on laissait l'opinion prononc. C'est ce qui n'est plus désormais possible. Sournoisement, sans en avoir presque averti personne, et avec ce sentiment de son infaillibilité qui la caractérise, l'"administration" s'est emparée de la question, et, aussitôt que posée, l'a résolue dans le sens de ses commodités personnelles. Il va falloir examiner maintenant les solutions qu'elle en a données. Et quel principe appliquera-t-on soi-même à cet examen? On vient de voir qu'il y en avait au moins deux, et qu'étant contradictoires l'un de l'autre, c'est à peu près, ou, pour mieux dire, c'est exactement comme s'il n'y en avait pas.

Il en est autrement de la syntaxe. La syntaxe proprement dite est en grande partie l'œuvre des grammairiens, dont la plupart se sont peu souciés des exemples des écrivains, si même on ne doit dire qu'ils ont pris généralement un plaisir pédantesque à trouver les maîtres en faute. Un grammairien s'immortalise en découvrant un solécisme dans Molière! Les grammairiens du XVIII^e siècle, en particulier, disciples de Condillac ou collaborateurs de l'*Encyclopédie*, se sont en outre inspirés d'un esprit tout à fait analogue à celui du conseil supérieur de l'instruction publique, et, sans doute, c'est pourquoi leurs prétentions de simplifier la langue n'ont presque toujours abouti qu'à en compliquer les règles. C'est encore eux qui, les premiers, cessant de voir dans la langue une "œuvre d'art", ne se sont préoccupés que de la rendre, à ce qu'ils croyaient, plus claire, en la rendant plus logique, et ils n'y ont pas tout à fait échoué, je dois en convenir; mais, grâce à eux, on ne saurait oublier que du même coup la langue a failli perdre tout ce que les romantiques ont dû lui restituer, non sans opposition, quelques années plus tard, de liberté, de force ou de grâce.

Nous avons donc ici à notre tour, et comme eux, le droit de "revoir", de "corriger", et au besoin de "défaire" leur œuvre. Il nous est permis, à notre tour, si nous en avons de bonnes et valables raisons, de taxer de pédantisme et de subtilité ceux dont l'imperturbable assurance a noté d'incorrection ou de négligence La Fontaine et Molière. Et, ne voulant voir dans la langue qu'une œuvre d'art, nous avons le droit de rejeter ou de relâcher des entraves que n'ont pas connues ou subies nos plus

grands écrivains. Assurément nous tiendrons compte des travaux de nos grammairiens. S'ils ont introduit dans l'usage quelques distinctions "subtiles" mais heureuses, — de ces distinctions qui répondent comme nous avons essayé de le faire voir, à un progrès de l'analyse psychologique ou à une connaissance plus approfondie des choses, nous n'aurons garde de les repousser. Nous distinguerons, comme eux, avoir *l'air doux* d'avoir *l'air douce*, et *imposer* d'avec *en imposer*. Mais nous n'interdirons à personne d'écrire *d'avantage que*; nous admettrons que le pronom *en* soit relatif des personnes aussi bien que des choses: *il aimait la princesse et il en fut aimé*; nous tolérerons le rappel du sujet au moyen du pronom personnel dans une phrase comme celle-ci, taxée de négligence ou d'incorrection par pléonasmisme dans toutes nos grammaires:

Et Louis, à ces mots, prenant son diadème,

Sur le front du vainqueur *il* le posa lui-même;

et, s'il faut faire enfin quelque chose pour l'école primaire, nous modifierons, conformément à l'exemple des grands écrivains, les règles, — en effet quelque peu compliquées, — qui gouvernent l'accord du participe passé.

Nous ne saurions donc trop veiller sur le dépôt de la langue, avec un soin trop jaloux, disons avec une sollicitude trop méticuleuse; et c'est pourquoi toutes ces questions d'orthographe et de syntaxe ont en réalité infiniment plus d'intérêt et d'importance que celle de savoir qui sera demain ministre, sénateur, — et même conseiller de l'instruction publique.

J'ajoute que la transformation, s'il y a lieu, s'opère de nos jours par l'école primaire, et c'est encore un point sur lequel il convient d'attirer l'attention. Car on dit volontiers, et peut-être croit-on que, de toutes ces "réformes" et de toutes ces "simplifications", celles-là survivront seules et s'incorporeront au fond de la langue nationale, que l'usage consacrerait. Mais on oublie qu'il n'y a plus d'usage. On pouvait invoquer l'usage quand il y avait "une cour" ou, au moins, une "société". Mais où est aujourd'hui la "cour" et où la "société"? Il n'en faut donc pas douter: grâce à l'école primaire, si nous n'y prenons pas garde, c'est "l'administration" qui deviendra maîtresse de l'usage et, en moins de quelques années, sa "syntaxe" et son "orthographe", en tant qu'officielles et parce qu'officielles, deviendront l'orthographe et la syntaxe de la langue même. Les "commissions d'examen", comme en Chine, s'en seront emparées, et nous protesterons alors, si nous le voulons, mais en vain, et autant en emportera le vent!

C'est ce qu'il y a de grave dans l'arrêté ministériel rendu le 31 juillet 1900 par M. Georges Leygues, sur la proposition du conseil supérieur de l'instruction publique. On pensera ce que l'on voudra des "tolérances" qu'il a édictées: *Sunt mala, sunt bona quaedam, sunt mediocria pleura!* Nous ne les approuvons ni ne les désapprouvons en bloc. Ce serait imiter leur légèreté à tous deux. Mais ces tolérances, et d'autres encore, fussent-elles toutes justifiées, il resterait qu'elles ont été proposées sans droit, par une assemblée qui n'avait aucun titre pour cela; — que cette assemblée le sait bien, et la preuve en est dans le biais qu'elle a pris de prétendre "qu'elle ne voulait point du tout légiférer en matière de langage... mais seulement introduire dans les examens une tolérance large et intelligente," ce qui est se moquer du monde; — que, s'il y a lieu de simplifier la syntaxe" ou de "réformer l'orthographe", il est inadmissible que cette simplification ou cette réforme soient réglées par les exigences de l'école primaire; — qu'il y a quelque chose de barbare à défigurer ainsi la physionomie de nos textes classiques, pour complaire aux familles de quelques candidats fonctionnaires; et qu'enfin l'idée seule de prétendre simplifier systématiquement la syntaxe est le contraire d'une idée libérale, d'une idée scientifique et d'une idée de progrès, si l'on sait assez qu'en tout ordre de choses, et particulièrement dans les choses naturelles, le progrès se définit par la spécialisation, la différenciation, et la complexité croissantes.

(Des Fleurs de la Charité, Québec)

Cette réforme a soulevé des protestations indignées de la part des fervents élèves de Noël et Chapsal. Comme dans toute discussion le juste milieu semble ne pas être gardé. Quels sont donc les perturbateurs du calme orthographique, quels sont les brandons de discorde qui ont eu l'audace de vouloir simplifier les difficultés de la langue française?

M. Leygues, poète à ses heures et par surcroît ministre de l'Instruction publique, avait institué une Commission composée de MM. Gaston Paris comme président, Gréard, Croiset, Paul Meyer, Henri Bernès, Clairin, Deschat et Comte. Il faut avouer que le choix n'est pas des plus mauvais et pour ne parler que de M. Gaston Paris, ces hommes peuvent parler du français avec connaissance de cause—M. Clairin avait été chargé du travail préparatoire dans le but de rendre à l'enseignement élémentaire son caractère de simplicité. Le rapporteur est quelque peu sévère. Il cite quelques exemples des chinoïseries de la grammaire. *Ils ont ôlé leur(s) chapeau(x)*, au singulier disent les uns, puisque chaque personne n'a qu'un chapeau; au pluriel, disent les autres, puisqu'il y a plusieurs personnes et, par conséquent, plusieurs chapeaux. Les groseilles ne trouvent pas grâce devant son examen. Il est vrai qu'elles donnent lieu à une distinction subtile. On écrira *Sirope de groseille* au singulier parce que ces fruits ont perdu leur forme, et on dira *confitures de groseilles de Bar*, parce que, dans ces confitures les groseilles restent entières. Ce qui revient à dire que pour être fidèle à la grammaire il faudrait être parfait gastronome.

M. Clairin trouve que toutes les grammaires possèdent ce qu'il appelle des puérités et des règles fausses. Il demande pourquoi on doit écrire des *paquebots-poste* et des *trains-postes*. Est-ce uniquement pour distinguer la terre de l'eau? Le rapport assez long a été adopté par le Conseil de l'Instruction publique. L'Académie, gardienne du beau parler s'est émue et proteste non pas directement contre les changements, mais elle est froissée de voir qu'on a touché à la langue sans prendre son avis. Par malheur pour ce corps respectable elle nourrit des serpents dans son sein, et voilà comment l'Académicien, Anatole France, traite la question en litige :

“ Le mal est qu'on croie qu'il soit utile d'enseigner l'orthographe aux enfants. Cela est, au contraire, fort inutile, et il n'importe pas à la République qu'on écrive *j'appelle* plutôt que *j'appèle*. C'est une sottise de notre bourgeoisie que d'attacher une idée de supériorité sociale à l'observation de la règle des participes. Aujourd'hui Bonaparte serait refusé à Saint-Cyr, pour l'orthographe. La sagesse n'est pas de changer l'orthographe, c'est de la mépriser, puisqu'en effet elle est méprisable.

“ L'orthographe n'est ni une science ni un art, l'orthographe n'est rien. Et c'est sur ce rien qu'on juge du mérite de tous les jeunes Français. J'entends dire que les difficultés de notre orthographe rebutent les étrangers, qui renoncent à apprendre notre langue, dans laquelle on ne sait quand il faut doubler la consonne, ni pourquoi on écrit *battre* et non *batre*, *bataille* et non *battaille*. Et il est vrai que ce sont là d'insondables mystères.... Si vraiment, notre orthographe faisait obstacle, par ses exigences actuelles à l'expansion universelle du français, il faudrait non pas instituer de nouvelles règles, mais regretter le temps où personne ne songeait à observer les anciennes, où une femme de la ville ou de la cour, fut-elle précieuse et bel esprit, même un peu savante, pouvait écrire, sans honte *bouëtte* ou *boïtte* pour *boîte*.

“Après cela, M. Louis Havet ne demande rien que de raisonnable et s'il s'agit, comme il le veut, de ne s'inquiéter ni des lettres doubles, ni des niaiseries imposées à tout un peuple par deux malfaiteurs. Noël et Chapsal, il y a belle lurette que je suis son disciple, laissant aux protes le soin d'observer, pour moi, des règles que j'ignore.”

Voilà un académicien un peu anarchiste. Que va-t-il sortir de tout cela? une réforme raisonnable de notre orthographe non seulement au point de vue des règles dont M. Anatole France est sans respect : “ L'orthographe est une pure convention élaborée par des pédants”, mais aussi une réforme de l'orthographe étymologique qui “ naquit par pure fantaisie (ou phantaisie), dans un grand délire de science et de doctrine ” c'est toujours le même académicien qui parle.

(De l'*Oiseau-Mouche* de Chicoutimi) :

Par décret du ministre de l'Instruction publique, en France, un grand nombre de mots pourront désormais s'écrire comme l'on voudra. On appelle cela la réforme de l'orthographe. Cette pauvre orthographe, il n'y avait plus qu'elle à réformer. Elle boitait bien un peu dans la pratique, mais, dans les principes, on n'osait y toucher. Même M. Gréard, une étoile universitaire, avait vu échouer sa tentative de réformation. Pendant des siècles, les auteurs s'étaient mis martel en tête pour écrire, par exemple, *les livres que j'ai FAITS*, avec une s, *la réputation que j'ai ACQUISE*, avec une e. Main-

tenant, ils pourront dire, *les livres que j'ai FAIT*, sans s, *la réputation que j'ai ACQUIS*, sans E, ni leurs livres n'en seront moins beaux, ni leur réputation moins légitime. Ainsi le veut, le décrète et l'ordonne M. Georges Leygues, pour le quart d'heure grand maître de l'Université de France.

Il y avait eu un siècle, l'honneur de l'esprit humain, où tout ce que le talent illustrait, tout ce qui avait été touché du génie, s'était efforcé à la tâche de créer la langue française et d'en asseoir les lois. Un Pascal, un Descartes, un Balzac l'inventaient de toutes pièces ; un Boileau lui assignait le bon sens comme limites ; un Bossuet, un Racine, un Molière en murmuraient la sublime poésie ; un Vaugelas enfin mettait quarante années à en fixer amoureusement l'orthographe, à laquelle s'asservissaient tous ces fiers esprits. Et, pour préserver ce trésor des ravages du temps, un cardinal fameux fondait une société qui, seule de toutes les institutions anciennes, devait échapper à la Révolution. Pendant trois cents ans, l'Académie sert de loi vivante. Rien ne se fait sans elle ; aucune transformation ne s'opère que par sa voix, aucune innovation, aucune réforme qu'elle n'y mette son visa ; aucune main sacrilège ne se porte sur l'arche sainte. Tout homme d'esprit brigue l'honneur suprême d'être admis dans son sein et de prendre part à ses travaux. Elle compose une grammaire et un dictionnaire, types et modèles de tous les autres. Elle entreprend un nouveau dictionnaire, grand et complet, où ont pâli des générations d'écrivains, et qui en est à peine à la lettre B. On sent qu'elle a conscience de son immortalité.

O tempora ! o mores ! M. Leygues, inconnu hier, inconnu demain, M. Leygues, trentième ministre dans la troisième République, M. Leygues, dont les potaches de l'avenir béniront le nom sans savoir l'épeler, M. Leygues paraît : tout le passé disparaît. Plus d'Académie, plus de tradition, plus de grammaire, plus de logique, enfin plus d'orthographe ! C'est le paradis des écoliers et des imbéciles, comme a dit quelqu'un. Cette langue que les âges avaient entourée de respect, que les étrangers ne pouvaient apprendre, dont les secrets étaient le privilège des artistes, tout le monde pourra l'écrire. Cette délicieuse *parleuse* de nos pères perdra sa physionomie propre, et, à l'instar de l'anglo-saxon, deviendra l'apanage du marchand et du scribe à gages. On l'admira en trente-huitième page des paquets de réclame. Le génie et le goût auront disparu, découragés par la platitude universelle. Ce sera un niveau gris et atone, où s'agiteront obscurément des multitudes d'êtres sans figure, sans couleur, sans nom : le niveau moderne. La parole aura rejoint la raison et le courage.

Et qu'on ne dise pas que j'exagère, que je fais une charge ! Avez-vous lu dans les colonnes des journaux cette longue litanie de mots réformés que propose à ses nourrissons maman l'Université par la bouche de cette fleur de lycée qui se nomme M. Georges Leygues ? C'est presque une grammaire nouvelle, parodie de l'autre ! Tout y passe : substantifs, adjectifs, articles, verbes, participes, etc. Finis le pluriel et le singulier, le masculin et le féminin. On dira, *des petits GENS, des gens BONNES, des va nus pieds*. Enterré l'épouvantail du participe passé. On écrira impunément : *La réforme de l'orthographe que j'ai OPÉRÉ et que j'ai EUE la gloire d'attacher à mon nom*. Disparue la corrélation des temps. On ignorera qu'une phrase comme celle-ci : *J'aurais voulu que vous VENIEZ me féliciter de mon entreprise*, est une sottise. Insoupçonnée la filiation du latin et du français. Les feuilletonnistes et les commis-voyageurs, les seuls gens de lettres de l'avenir, ne verront pas, vous l'entendez bien, de différence entre : *Je crains qu'il ne parle et je ne crains pas qu'il parle*. Mortes, enfin, toutes les difficultés, tombés tous les obstacles, toutes les barrières, qui s'opposaient à la barbarie, à la morne décadence. Biffées pour jamais ces arides règles de syntaxe qui ont courbaturé tant de pauvres enfants. Il brille désormais au soleil l'eldorado des paresseux, le pays de cocagne des ânes.

Sans doute la mesure ne vise pour le moment qu'à favoriser la clientèle universitaire et à manufacturer des *bachots* pour l'Etat. Ces règlements arbitraires ne regardent que l'enfance, et l'Académie, en bonne personne, laisse faire. Mais qu'elle prenne garde ! Les Brunetière, les Coppée, les Paris mourront. Les étudiants d'aujourd'hui deviendront grands. De quoi se composera l'Académie française dans cinquante ans d'ici ? Les rares survivants de notre âge voudront mourir pour ne pas voir ce spectacle.

Espérons pourtant que l'enseignement libre sauvera la langue et la grammaire, et que l'Eglise se fera encore une fois la gardienne du feu sacré. Il y a pourtant un danger

aussi de ce côté. Dans un pays comme la France, où règne la plaie du fonctionnarisme, il est bien difficile pour les écoles catholiques de soutenir la concurrence de l'Université, si les examens y sont constamment inférieurs : et c'est ce qui arriverait si elles n'adoptaient pas la nouvelle réforme. On s'y résignera donc probablement.

Reste le Canada. Peut-être que l'Académie passera les mers avec ses pénates et ses dieux et qu'elle trouvera ici une nouvelle Troie. Plus que jamais nous paraissions destinés à recueillir les débris d'une langue qui fut l'expression de l'humanité et de la civilisation. Mais, en attendant, que ferons-nous de la machine de M. Leygues ? Il est clair que nous n'en tiendrons nul compte. Nous continuerons d'enseigner à nos enfants la grammaire et l'orthographe, de leur en inspirer le culte. Vous verrez néanmoins, ou je me trompe fort, certains de nos journalistes et de nos écrivains crier à l'intolérance, à l'obscurantisme des collèges, et revendiquer pour les petits Canadiens, voire même pour les grands, les mêmes droits au progrès que pour les petits enfants. S'ils ont gain de cause, c'est pour le coup que notre littérature mourra dans l'œuf. En tout cas, nous leur assignons rendez-vous à la prochaine exposition universelle.

ABNER.

METHODOLOGIE

COURS D'ANALYSE

(Pour L'Enseignement Primaire)

3^e LEÇON

COMPLÈMENTS. Le *sujet* et l'*attribut* sont la plupart du temps accompagnés de *compléments*.

I. Les *compléments du sujet* sont :

1° Un *adjectif qualificatif* ou *déterminatif* :

Ex. : La *VIEILLE maison* est démolie.
MA bague est retrouvée.

2° Un *nom* :

Ex. : La *porte* de la MAISON est ouverte.

3° Un *verbe à l'infinitif* :

Ex. : L'*art d'écrire* est souvent un don naturel.

4° Une *proposition* :

Ex. : Un *bienfait* QU'ON REPROCHE est un bienfait perdu.

II. Les *compléments de l'attribut* (ou du *verbe attributif*) sont :

1° Un *nom* ou un *pronom* :

Ex. : L'*homme* cultive LA TERRE.
 La terre LE nourrit.

2° Un *verbe à l'infinitif* ou au *participe* :

Ex. : Cet ouvrier aime A FLANER.
 Tu es sorti EN COURANT.

3° Un *adverbe* :

Ex. : Cette jeune fille répond ÉTOURDIMENT.

4° Une *proposition* :

Ex. : Mon père veut QUE JE SOIS SOLDAT.

ANALYSE DE LA PHRASE SUIVANTE :

“ Un souriceau tout jeune et qui n'avait rien vu, fut presque pris au dépourvu. ”

Il y a dans cette phrase une *proposition principale* et une *proposition complétive*.

PRINCIPALE : Un souriceau tout jeune fut presque pris au dépourvu.

COMPLÉTIVE : qui n'avait rien vu.

Disposons-les comme suit pour mieux faire comprendre :

1° SUJET : Un souriceau—

1er Compl.	tout jeune et
2e Compl.	qui n'avait rien vu

2° VERBE : fut

3° ATTRIBUT : pris—

Compl. | presque au dépourvu

ANALYSE GRAMMATICALE

Un	Adj. indéf., m. s. determ. <i>souriceau</i> .
souriceau	n. c., m. s., sujet de <i>fut</i> .
tout	adv. de quantité, modifie <i>jeune</i> .
jeune	adj. qual., m. s., qualifie (1) <i>souriceau</i> .
et	conj. unit <i>qui n'avait rien vu</i> à <i>tout jeune</i> .
qui	pron. rel. (antéc. <i>souriceau</i>) 3. p. s., sujet de <i>avait vu</i> .
n' (ne)	adv. de négation, modifie (2) <i>avait vu</i> .
avait vu	verbe trans., 3e conj., Ind. pl. q. parf., 3e pers. sing.
rien	pron. ind., 3e pers. sing., compl. dir. de <i>avait vu</i> .
fut	verb. subst. Ind. pass. déf., 3e pers. sing.
presque	adv. de quantité, modifie <i>au dépourvu</i> . (3)
pris	partic. adj., m. s. attribut de <i>souriceau</i> .
au dépourvu	loc. adverb. de manière, compl. circ. de <i>pris</i> .

H. NANSOT.

De la prononciation dans la lecture à haute voix

o, ô

Ce groupe contient deux signes : *o* et *ô* ; il représente aussi deux sons : *o* ouvert, comme dans : *homme*, et *ô* fermé, comme dans : *hôte*.

La prononciation canadienne confond souvent ces deux sons entre eux, et emploie l'un d'eux pour l'autre dans bon nombre de mots.

Pour la prononciation de l'*ô* fermé, les lèvres sont avancées et serrées aux commissures ; l'ouverture de la bouche est petite et arrondie.—Pour la prononciation de l'*o* ouvert, les mâchoires sont plus écartées l'une de l'autre, les lèvres sont séparées, l'ouverture de la bouche est de forme oblongue. Nous avons déjà vu ce qui distingue cette dernière voyelle du son *ô* fermé.

*
* *

Le signe *o* ne représente pas toujours le son *o*.

Ainsi, il est muet dans : paon (*pan*), faon (*fan*), Laon (*lan*).

(1) On peut dire aussi : *compl. qualificatif de souriceau*.

(2) En niant l'affirmation.

(3) *Presque* est avant *pris* par inversion, pour la mesure du vers ; mais il se rapporte à *au dépourvu* et non à *pris*, comme on pourrait le croire au premier abord.

Suivi de *m* ou *n* à la fin des mots, ou suivi dans le corps des mots de *m* ou *n* et d'une autre consonne, le signe *o* se nasalise et se prononce *ou* : *bon*, *bonté*, *nom*, *ombre*.

Suivi de *u*, sans tréma, *o* se combine avec cette voyelle pour représenter le son *ou*.

Dans le signe complexe *œ* suivi d'une consonne *o* est nul, et *e* est fermé : œcuménique (*ékuménike*). Suivi d'une voyelle, ce signe se traduit généralement par le son *eu* ouvert ou fermé : œuf (*euf'*), vœu (*veú*).

Dans la diphtongue *oi* (*oa*), *o* conserve le son qui lui est propre ; on lui attribue à tort le son *ou*.

*
* *
*

Dans tous les autres cas où le signe *o* se rencontre, il doit se traduire par le son *o* ou par le son *ô*.

On peut poser comme règle générale que le son *o* est ouvert, et noter, comme autant d'exceptions, les cas où il est fermé.

O est donc fermé :

1° Quand il est surmonté d'un accent circonflexe : *ôter*, *nôtre*, etc.

Cependant, dans *hôpital*, il est ouvert.

2° Quand il est terminal : trio (*triô*), zéro (*zérô*), numéro (*numérô*), etc.

3° Quand à la fin des mots, il est suivi d'une consonne muette, c'est-à-dire quand il est le dernier son du mot : mot (*mô*), dos (*dô*), trop (*trô*), les os (*lé z'ô*), sot (*sô*), broc (*brô*), croc (*krô*), accroc (*akrô*), raccroc (*rakrô*), escroc (*eskrô*), etc.

Quelques-uns cependant pronocent ces cinq derniers mots avec le son de *a* ouvert : *bro*, *krô*, *akro*, *rakro*, *es kro*.

Quand la consonne finale se fait entendre, *o* suit la règle générale et reste ouvert : roc (*rok'*), dot (*dot'*), un os (*un n'os'*), etc., excepté dans les mots suivants, où par exception il est fermé : Argos (*argôs*), Lesbos (*lèsbôs*), Burgos (*burgôs*), Lemnos (*lèmnôs*), Eros (*érôs*), Minos (*minôs*), Paros (*parôs*), Atropos (*atropôs*), Paphos (*pafôs*), Athos (*atôs*), ithos (*ilôs*), pathos (*patôs*), tétanos (*tétanôs*), mérinos (*mérinôs*), albinos (*albinôs*), albatros (*albatrôs*).

4° Quand il est suivi de deux *ss*, dans les dérivés des mots en *os* : grossir (*grôssir'*), endosser (*andôsê'*), etc.

Cependant, *osseux*, *ossifier* et *ossification*, se pronocent avec l'*o* ouvert, parce que ces mots sont dérivés de *os* (*os'*) au singulier.

5° Dans : fosse (*fôse*), fossoyer (*fôsoayê*), fossoyeur (*fôsoayeur'*), odeur (*ôdeur'*), odieux (*ôdieú*).

6° Quand il est suivi de la syllabe *tion* avec le *t* sifflant : émotion (*émôssion*), notion (*nôssion*), etc.

Quand le *t* n'est pas sifflant, *o* reste ouvert : nous notions (*nou notion*).

7° Quand il est suivi de *z* ou de *s* prononcé comme *z* : poser (*pôzê*), proposer (*propôzê*), prosodie (*prôzodi*), etc.

8° Quand aux terminaisons en *ome* et en *one*, la pronociation est souvent incertaine. Il est cependant généralement admis qu'on doit pronocer avec le son *ô* fermé les mots suivants : amazone, aphone, Babylone, Hippone, polygone, pylone, zone ; arome, atome, axiome, chrome, gnome, hippodrome, idiome, tome.

(à suivre)

ADJ. RIVARD,

Professeur d'élocution à l'Université Laval, Québec.

L'étude du français.

Apprendre à rédiger doit être en définitive le but final de l'enseignement du français :

La leçon de grammaire ne concourt pas toujours suffisamment à ce but. On travaille trop peu sur la phrase entière, et surtout après l'avoir analysée, on la compose beaucoup trop peu au moyen d'exercices d'invention.

Cependant, lorsqu'elle est surtout formée de deux propositions — et c'est le cas le plus fréquent — sa construction présente des tournures très variées. En effet, il y est fait emploi de conjonctions, et principalement de pronoms relatifs qui entraînent la proposition complétive à des places différentes

Le cours de langue par Gengou et Delcour (1) fait une part très large à cette étude. On en jugera :

PHRASES A DEUX PROPOSITIONS.

1. Aimez la vérité *et* (détestez le mensonge).
2. Les élèves s'appliquent à l'étude *ou* (ils perdent leur temps dans leur jeux).
3. Il n'y a pas de mérite à se laisser aller à la colère, *mais* (il y en a à la maîtriser).
4. La richesse attire les amis : *mais* (la pauvreté les éloigne).
5. Ne remets pas à demain ce que tu peux faire aujourd'hui, *car* (tu n'es jamais sûr du lendemain).
6. L'égoïste ne songe pas *que* (les autres ont aussi des besoins).
7. Par les yeux, je vois *que* les fleurs du jardin sont belles (la beauté des fleurs du jardin).
8. Nos parents désirent *que* nous soyons heureux (notre bonheur).
9. Je vous apporte ce livre ; vous m'avez demandé *ce livre* (le livre *que* vous m'avez demandé).
10. Je ne trahirai pas les secrets *que* (l'on m'aura confiés).
11. L'expérience *que* le vieillard (du vieillard) a acquise supplée souvent à l'instruction.
12. Je plains l'homme *qui* (n'a pas contracté le goût du travail). L'homme qui... (paresseux) est à plaindre.
13. J'ai regretté votre départ, (que vous fussiez parti).
14. L'homme *qui est inoccupé* (oisif) pense facilement au mal.
15. Les abeilles quittent la fleur *dont* (elles ont sucé le suc).
16. Le mensonge est un vice. L'enfant doit avoir horreur de ce vice (*dont* l'enfant doit avoir horreur).
17. Les plumes *dont* nous nous servons (sont faites en acier).
18. Les bons livres sont d'excellents amis. *Ils* (qui) nous consolent dans nos peines (*et dont*) nous suivons avec fruit les sages conseils des livres.

(L'observateur de Huy, Belgique).

(1) Nous ne connaissons pas cet ouvrage ; nous ne saurions donc le recommander. Mais nous recommandons fortement la méthode ci-dessous appliquée. — C. J. M.

LEÇON DE CHOSES

POUR LES TROIS COURS

LA CHAUX

MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT. — Une pierre à chaux, de la craie, du marbre, un peu de chaux vive, du plâtre, du chlorure de chaux. Faire, si c'est possible, une promenade scolaire et visiter des fours à chaux.

Mait. — Voici un petit morceau de pierre, pas très dure, que j'arrose d'eau. Que se produit-il ?

R. — Un petit bruit comme celui du fer rouge plongé dans l'eau ; une fumée se dégage et l'eau est absorbée très rapidement.

Mait. — Je laisse cette sorte de pâte qui vient de se former dans l'assiette ; elle va se fendiller et tomber en poussière. Avez-vous deviné ce que je viens de faire ?

R. — De la chaux.

Mait. — Oui ; cette pierre blanche que j'ai mis à fondre dans l'eau est de la *chaux vive* ; la poudre qui résulte de cette opération est de la *chaux éteinte*. Savez-vous à quoi elle sert ?

R. — A faire du mortier ; on la mélange pour cela avec du sable.

Mait. — Voici maintenant un peu de chaux éteinte délayée dans un verre d'eau. Cela s'appelle ?

R. — Du lait de chaux.

Mait. — L'emploie-t-on à quelque chose ?

R. — A badigeonner les murs des maisons, des écuries, des étables.

Mait. — Oui, et il est bon de le faire une fois par an ; c'est très hygiénique. Où trouve-t-on la chaux ? Existe-t-elle à l'état naturel ?

R. — Non ; on l'obtient en *calcinant* des pierres *calcaires*.

Mait. — En voici une. Elle est formée par ce que les chimistes appellent du *carbonate* de chaux ; ces morceaux de *craie* et de *marbre* ont la même composition. Qui de vous a vu un four à chaux ? Qui saurait me dire ce qui se passe dans ce four ?

R. — Le four à chaux est un fourneau en briques qu'on remplit de pierres calcaires et de houille, disposées par couches alternées. On allume par le bas et toute la masse s'enflamme. Une fumée, qui est de l'acide carbonique, se répand au dehors, dans l'air, la chaux tombe au fond du four d'où on la retire à mesure pour la remplacer par d'autres pierres et d'autre houille ; la combustion continue ainsi aussi longtemps que l'on veut.

Mait. — Bien. La pierre calcaire mélangée d'argile donne la *chaux hydraulique* ; elle a la propriété de durcir sous l'eau. A quels usages pensez-vous qu'on l'emploie ?

R. — Pour construire les piles des ponts, les puits, les citernes.

Mait. — Connaissez-vous quelques autres usages de la chaux ?

R. — Elle est utilisée pour amender les terres qui contiennent trop de sable ou d'argile. Les graines trempées dans du lait de chaux sont préservées de la *carrie* et du *charbon*. La chaux détruit beaucoup d'insectes nuisibles. C'est pourquoi on en badigeonne les arbres fruitiers ; il est bon aussi d'en répandre dans les plates-bandes et les semis.

Mait. — Il y a aussi quelques composés de la chaux qui sont utilisés comme engrais en agriculture : le *carbonate* et le *phosphate* de chaux ; ils entrent dans la composition de nos os ; certains remèdes en contiennent. Le sulfate de chaux ou *plâtre* est aussi un bon engrais ; mais il est nuisible à la santé.

R. — C'est pour cela sans doute qu'il est malsain d'habiter trop tôt une maison fraîchement plâtrée.

Mait. — Précisément ; cela s'appelle *essuyer les plâtres*. — Voici une pâte d'une odeur très forte que vous connaissez bien.

R. — C'est du chlorure de chaux. On en met dans les lieux d'aisances parce que c'est un désinfectant.

RÉSUMÉ

1° La chaux est un corps solide, blanc, très avide d'eau ; on l'appelle aussi *chaux vive* ; mélangée avec de l'eau, elle constitue la *chaux éteinte* ; celle-ci, délayée dans de l'eau, forme le lait de chaux.— 2° La chaux provient de la cuisson de certaines pierres calcaires dans des fours spéciaux.— 3° Ces pierres, mélangées d'argile, donnent la chaux hydraulique qui sert à construire les maçonneries devant aller sous l'eau.— 4° Le carbonate, le phosphate et le sulfate de chaux constituent de bons engrais. Le sulfate de chaux s'appelle aussi le plâtre.— 5° Le chlorure de chaux est un désinfectant.

DEVOIRS

COURS MOYEN.— Pendant une promenade scolaire vous avez visité un four à chaux. Qu'avez-vous observé ? Résumez la leçon qui vous a été faite à ce sujet.

COURS ÉLÉMENTAIRE.— Comment est la chaux ? A quoi sert-elle ? Comment fait-on le lait de chaux ? A quoi l'emploie-t-on ? Nommez quelques corps qui contiennent de la chaux ? Pour quels usages se sert-on de la craie ? du marbre ? du plâtre ? du chlorure ?

(Rédiger un devoir après avoir répondu à ces questions.)

SECTION ENFANTINE. Copie.— Le mur est blanchi à la chaux. Le mortier est fait avec du sable et de la chaux. Le marbre, la craie, le plâtre contiennent de la chaux.

DESSIN.— Un four à chaux, — un puits, — un pont.

(L'Ecole et la Famille.)

A propos du dessin

Le dessin, comme le constate M. Dumont, de la *Discussion pédagogique*, a pris de nos jours dans l'enseignement populaire une place importante bien justifiée par les services qu'il est appelé à rendre dans l'industrie. Il permet d'acquérir une justesse de coup d'œil et une habileté de main qui sont d'une utilité universelle.

“ Au début de la leçon, les élèves sont exercés à analyser, à décomposer et à montrer les différentes parties de l'objet à dessiner : lignes horizontales, verticales, obliques, courbes ; ils apprécient des proportions relatives, les comparent entre elles ou mieux encore à une seule ligne, qui sert d'unité de mesure. Lorsqu'ils savent lire le dessin, ils passent à l'exécution ; le maître veille à ce que les mesures soient prises à vue d'œil à l'aide du crayon. Le dessin étant avant tout une gymnastique, une éducation de l'œil et de la main, est exécuté à main levée, sans le secours de règle ou de bande de papier, et sur feuille non quadrillée et non réglée.”

Les fautes communes sont indiquées au tableau noir et accompagnées de conseils nécessaires pour les réparer.

“ L'abandon complet des cahiers quadrillés, des modèles gravés a fait réaliser de rapides progrès dans l'enseignement du dessin à vue : les essais informes que présentaient autrefois les cahiers journaux ont disparu totalement. Ces cahiers quadrillés et les instruments de toute sorte dont se servaient les jeunes dessinateurs, étaient autant d'entraves à l'enseignement du dessin, des procédés inintelligents et surannés qui dispensaient quelquefois les maîtres de donner, avant la leçon, les explications indispensables à la bonne exécution du travail ; leur emploi longtemps toléré, et même recommandé par l'organisation pédagogique, ne doit plus l'être.”

M. Baudrillart, de l'*Ecole Nouvelle*, partage cette manière de voir et dans un article fort spirituel, montre pourquoi il eut fort longtemps une véritable répugnance pour le dessin.

“ Mon professeur de dessin avait sûrement fait cette série de raisonnements : On dessine avec des lignes : les lignes sont droites, brisées ou sinueuses ; les droites sont verticales ou horizontales ou obliques, parallèles ou concourantes ; il y a des angles, des triangles, etc. Faisons donc tracer tout cela, élever force perpendiculaires, construire nombre de polygones, décrire quantité de circonférences. Après cela, mon élève saura dessiner, où il y mettra de la mauvaise volonté. Chaque année donc, avec des instruments achetés au bazar le plus voisin, je traçais lignes et constructions. J'apprenais des mots et des définitions. Le mot *scalène*, par exemple, me semblait bien être du dessin. En fin d'année, j'en étais plus ou moins loin du cours, — n'importe, l'année d'après, je recommençais. Et sourdement, la haine de la leçon de dessin se développait en moi.”

Pourquoi ne pas s'inspirer d'une autre méthode ?

“ Au lieu de jeter l'enfant dans un moule préconçu, se sont-ils dit, si nous essayions de le prendre comme il est, comme la nature nous le donne, et de le guider. Or l'enfant aime la couleur ; ce qu'il voit dans un objet, ce n'est pas le *contour* qu'il distingue imprécisément, mais plutôt la *tache* que donne l'objet. Mettons-lui en main des pinceaux, des couleurs et faisons-lui reproduire les taches qu'il voit en le guidant.”

Il est vrai qu'on a trouvé une objection à cette méthode...

“ Des pinceaux, de la couleur, y pensez-vous, malheureux, mais vos élèves vont se salir. La nature en a fait des barbouilleurs ; eh bien ! elle s'est trompée là comme ailleurs. C'est à nous à réparer ses bévues. Plût à Dieu qu'elle ne se soit pas avisée de leur apprendre à marcher et à parler. Comme tout irait mieux, si tout cela s'enseignait par raison démonstrative. Et voyez l'unité de méthode. A des enfants qui ne sauraient rien de rien, mêmes premières leçons :

“ Pour parler, on se sert de mots.

“ Pour marcher, on avance le pied droit, puis le pied gauche, en portant alternativement le poids du corps sur chaque pied.

“ Pour dessiner, on achète un crayon, un tire-ligne, des compas, du papier spécial et on trace des lignes.”

ETUDE SUR LA PREPOSITION

(Pour L'Enseignement Primaire)

Pour réunir un mot *complément* au mot qu'il *complète*, on se sert d'un mot invariable qu'on appelle *préposition*. Ce mot signifie *posé devant*. On peut dire que la préposition indique le rapport entre le *complément* et le mot *complété*. Les prépositions les plus employées sont : *à, après, attendu, avec, chez, concernant, contre, dans, de, depuis, derrière, dès, devant, durant, en, entre, envers, excepté, hormis, hors, malgré, moyennant, nonobstant, outre, par, parmi, pendant, pour, sans, sauf, selon, sous, suivant, sur, touchant, vers, voici, voilà, vu.*

La préposition peut être formée de plusieurs mots ; on l'appelle alors locution prépositive. Les principales locutions prépositives sont : *afin de, auprès de, autour de, faute de, grâce à, hors de, jusqu'à, jusque dans, jusque sur, le long de, loin de, par delà, par-dessus, par-dessous, par devant, près de, proche de, quant à, vis-à-vis de, à cause de, à côté de, etc., etc.*

REMARQUE.—L'usage permet d'employer certaines prépositions sans les faire suivre d'un complément ; ces prépositions jouent alors le rôle d'*adverbes*. Cependant, si l'on y prend garde, cela n'a lieu que lorsque le complément est sous-entendu et peut être facilement compris, ce qui permet de le supprimer. On dira par exemple : *Marchez devant*, pour *marchez devant nous* ; ou bien : *Passez derrière*, pour *Passez derrière les autres* ; ou bien encore : *Vous partirez après*, pour *Vous partirez après lui* ; etc.

Les principales prépositions après lesquelles on peut sous-entendre le complément sont : *devant, derrière, après, avant, avec, depuis, voici, voilà*.

RAPPORTS INDICUÉS PAR LES PRÉPOSITIONS.—On pourrait classer ainsi les prépositions simples, d'après les rapports qu'elles indiquent :

- 1° Rapport de *temps* : après, avant, depuis, dès, durant, pendant.
- 2° " de *lieu* : à, de, chez, contre, dans, derrière, devant, entre, en, parmi, sous, sur.
- 3° " de *manière* ou de *moyen* : avec, moyennant, par, suivant, selon.
- 4° " d'*origine*, de *cause* ou de *propriété* : attendu, de, vu.
- 5° " de *tendance* ou de *but* : à, concernant, en, envers, pour, touchant, vers.
- 6° " d'*union* : avec, outre.
- 7° " d'*éloignement*, d'*exception*, d'*opposition* ou de *séparation* : de, contre, excepté, hormis, hors, malgré, nonobstant, sauf, sans.

REMARQUES.—I On voit que plusieurs prépositions simples, telles que *à, de, par*, peuvent exprimer des rapports différents. Donnons les exemples suivants :

Mon père est *à* Montréal. (rapport de *lieu*)
 Il va *à* la ville. (*tendance, but*)
 Passez *par* ici. (*lieu*)
 On arrive *par* le travail. (*moyen*)
 Etc.

II. Dans les locutions *prépositives* le rapport est généralement indiqué d'une manière claire par le mot principal de la locution.

III. *De* marquant le point de départ et *à* le point vers lequel on tend, ces deux prépositions s'emploient souvent ensemble et servent à former un grand nombre de locutions :

De Québec *à* Montréal. *De* temps *à* autre.

Quelquefois dans ces locutions on remplace *à* par *en* :

De France *en* Angleterre. *De* temps *en* temps.

IV. Il ne faut pas confondre *de* partitif avec *de* préposition :

J'ai mangé <i>de</i> bons fruits	} partitif.
Je n'ai pas <i>de</i> pain	
J'arrive <i>de</i> la ville	} préposition.
Je le tiens <i>de</i> lui	

(à suivre)

H. NANSOT.

Brevet modèle

On nous prie de rectifier une erreur dans la longue liste des aspirantes qui ont obtenu un diplôme aux examens de 1900.

MONTREAL.—Melle Racette, Marie-Louise, a obtenu un *brevet modèle anglais* au lieu de *français*.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

CATECHISME

CHAPITRE HUITIÈME. — Suite

De la passion, de la mort, de la résurrection et de l'ascension de Notre-Seigneur

97. Q. Que devint l'âme de Jésus-Christ après sa mort ?

R. L'âme de Jésus-Christ séparée de son corps, descendit aux *enfers*, c'est-à-dire dans les *limbes*, où étaient *détenues* les âmes des *justes* morts depuis la création du monde.

— Les enfers où Jésus-Christ est allé visiter les âmes des justes ne sont pas le lieu où sont les démons et les damnés. Le mot enfers veut dire ici les parties inférieures et souterraines appelées aussi limbes.

Les âmes des justes, c'est-à-dire de ceux qui avaient observé la loi de Dieu, n'étaient pas dans le ciel, parce que le ciel était fermé aux hommes depuis le péché d'Adam et que Jésus-Christ seul devait l'ouvrir en y entrant le premier.

Notre-Seigneur en descendant dans les limbes n'en fit pas sortir les âmes des justes, mais il leur annonça leur prochaine délivrance, ces âmes ne firent leur entrée dans le ciel que le jour où Jésus-Christ y monta lui-même en corps et en âme.

98. Q. Pourquoi Jésus-Christ descendit-il dans les limbes ?

R. Jésus-Christ descendit dans les limbes pour y manifester sa puissance, et communiquer les *fruits* de sa passion aux âmes des justes qui y étaient captives.

— Les fruits de la passion de Notre-Seigneur c'était pour les âmes détenues dans les limbes la certitude de leur prochaine entrée dans le ciel.

99. Q. Où était le corps de Jésus-Christ pendant que son âme était aux limbes ?

R. Pendant que l'âme de Jésus-Christ était aux limbes, son corps était dans le *saint sépulcre*.

— Le saint Sépulcre était un tombeau taillé dans le roc sur le Calvaire même, il appartenait à Joseph d'Arimathie, un ami de Notre-Seigneur. Joseph d'Arimathie et un autre disciple du Sauveur nommé Nicodème, détachèrent de la croix le corps de Jésus-Christ, l'enveloppèrent dans un linceul et le déposèrent dans ce tombeau.

Ce sépulcre est appelé saint parce qu'il fut sanctifié par la présence du corps de Jésus-Christ.

ED. LASFARGUES,

Prêtre de la Cong. des FF. de St-Vincent de Paul.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

I

GRAMMAIRE PRATIQUE

XIV. Les Pronoms personnels.— Quand deux personnes causent ensemble, chacune d'elles parle et écoute tour à tour. Il y a donc deux rôles dans la conversation : le rôle de celui qui parle, le rôle de celui qui écoute.

On appelle la personne qui parle : la *première personne*, et celle à qui on parle : la *seconde personne*. Ces deux personnes parlent entre elles d'une chose, ou d'une autre personne. La chose ou la personne dont il s'agit, ne prend pas part à la conversation : seulement on parle d'elle. Ce dont on parle, personne ou chose, est appelé en grammaire la *troisième personne* (c'est-à-dire le troisième rôle.)

Pour la troisième personne encore, on dit au masculin pluriel :

Ils sont honnêtes ; allons avec eux.

$3m | p$ $3m | p$

au féminin pluriel :

Elles sont honnêtes ; allons avec elles.

$3m | p$ $m | p$

Et avec la même forme pour les deux genres :

Ces garçons, je les ai us.

$3m | p$

C'est-à-dire : j'ai vu eux.

Ces jeunes filles, je les ai vues.

$3f | p$

C'est-à-dire : j'ai vu elles.

Je leur ai parlé à tous.

$3m | p$

Je leur ai parlé à toutes.

$3f | p$

Enfin, nous citerons encore les pronoms : *se, soi*, qui indiquent aussi la troisième personne, et servent pour les deux genres et les deux nombres :

Il *se* promène.—Elle *se* promène.

Ils *se* tutoient.—Elles *se* tutoient.

Chacun travaille pour *soi* et pour tous en même temps.

QUESTIONNAIRE

Qu'appelle-t-on, en grammaire, la première personne ?—La seconde personne ?—La troisième personne ?

Citer les pronoms de chaque personne, au singulier et au pluriel. Comment nomme-t-on ces pronoms ?

Les pronoms de la première et de la seconde personne ont-ils la même forme pour les deux genres ?

Y a-t-il des pronoms de la troisième personne qui aient une forme différente pour les deux genres ?—Citez-en des exemples.

EXERCICE

Indiquer les pronoms personnels qui se trouvent dans les phrases suivantes, en marquer la personne, le genre quand il y a lieu, et le nombre :

Si je suis content de vous, nous irons demain à la campagne. Vous vous lèverez de bonne heure, et nous ferons nos préparatifs. Toi, Louis, tu feras la provision de fruits ; je te donnerai les poires ; tu les disposeras dans le panier. Marie et Julie se chargeront du pain ; elles le prendront frais, et le mettront au fond de la corbeille. Le garçon attellera la voiture ; il nous conduira jusque sur la grande route.—Mon petit frère Georges, viens, disait Louise ; et toi aussi, Maurice. Notre père est au bois, nous allons le retrouver. Nous n'emmenons pas Mimi ; elle est trop petite, elle nous retarderait.—Pourtant, se disait Henri, il faut que je le retrouve ; je lui demanderai pardon ; je lui donnerai tout ce qu'il voudra pour qu'il me pardonne, comme fait une mère.—Le meunier soulève la vanne. Tout à coup l'eau jaillit ; elle bondit par le conduit, elle se précipite sur la roue, elle écume, elle blanchit. La lourde roue cède à l'effort de l'eau, elle se met à tourner.

—L'égoïste ne pense qu'à soi ; il ne se croit obligé à rien envers les autres.

Indiquer, en outre, dans les phrases précédentes, les noms et les adjectifs, en marquer le genre et le nombre.

II

EXERCICES D'INVENTION ET D'ÉLOCUTION

1.—1. Quels objets voyez-vous appendus aux murs de cette classe ?

Aux murs de cette classe, je vois...

2. Quels objets voyez-vous placés dans la classe ?

Dans la salle d'école je vois...

3. En quoi est chacun de ces objets ?

La croix est en bois, — le christ en os, — les cartes sont du papier verni collé sur toile, — l'image est en papier peint, — l'estrade est en bois, — les chaises sont en bois et en paille, les tables et les bancs sont en bois, etc., etc.

4. Quelle est la forme du tableau noir ? A quoi sert-il ? Quelle en est la couleur ? A-t-il toujours été noir ? Quel est l'ouvrier qui l'a fait ? Connaissez-vous quelques outils du menuisier ? De quel bois est le tableau noir ? Connaissez-vous le nom de quelques autres arbres avec lesquels on fait des planches ? Le chêne porte-t-il un fruit ? A quoi sert ce fruit ? Le peuplier porte-t-il un fruit.

(Le maître exigera une phrase complète et correcte pour chacune des réps. 23.5.)

II

RÉDACTION

UNE BONNE PETITE FILLE

Lucie a douze ans ; elle est l'aînée de cinq enfants. Ses parents sont à l'atelier pour toute la journée. A la sortie de l'école, elle a ramené ses frères et ses sœurs à la maison. Les enfants sont assis autour d'elle sur des bancs ou des chaises, et, pour les les distraire et les instruire, elle leur montre des images.

EXERCICE. — Que dit-on de Lucie ? Agit-elle bien ? Pourquoi ? Comment pouvez-vous l'imiter ?

III

Orthographe et vocabulaire

DICTÉE

MON CHAT

La pièce qu'il connaît surtout dans la maison, c'est la cuisine ; s'il entre dans les autres, c'est pour y trouver les coussins et les fauteuils. Rusé, gourmand, paresseux, il est encore lâche : il ne s'attaque qu'aux faibles. Il n'est utile que parce qu'il détruit les rats et les souris, il rôde de la cave au grenier, la nuit surtout, car le noir ne lui fait pas peur et ne le gêne pas.

EXPLICATIONS

La pièce : une des parties du logement, de l'appartement ; — d'autres sens du mot ? Une pièce d'étoffe, de monnaie, de vin, de théâtre, etc. — Connaît : remarque sur l'accentuation de l'i dans certaines formes des verbes en aître. — Les coussins : des sacs rembourrés de matières molles, de laine, de plume, de crin ; — un petit coussin se nomme... ? — Lâche : peu courageux, il n'ose attaquer les animaux de sa taille et de sa force, mais s'en prend aux petits oiseaux, aux souris ; — lâche veut dire encore qui est large, peu serré lorsqu'on parle d'un nœud, d'une corde, d'une étoffe. — Faibles : un exemple d'adjectif employé comme nom, en citer d'autres. — Il rôde : il va, il vient, se promène à la recherche de sa proie. — Grenier : le dernier étage de la maison, sous le toit : on y serre les grains ; — grenetier a la même origine, mais on a écrit grainier, grénétier. — Le noir : pour les ténèbres, l'absence de lumière.

COURS MOYEN

I

Invention

L'élève complétera les phrases suivantes :

Les animaux qui vivent dans nos maisons sont des animaux... domestiques. — Un fruit qui mûrit tard est un fruit... tardif. — Un hiver qui commence de bonne heure est un hiver... précoce. — Un objet qui se brise au moindre choc est un objet... fragile. — Une chose dont on ne peut se passer est une chose... nécessaire, indispensable. — Une personne qui boit et mange peu est une personne... sobre. — Les livres qui nous instruisent sont des livres... instructifs. — Un enfant qui a perdu son père et sa mère est un enfant... orphelin. — Un champignon qui contient du poison est un champignon... vénéneux.

EXERCICE. — Employer chacun des mots suivants, d'abord comme sujet, puis comme complément : MOUTON, CHAMP, ENFANT, PAUVRE, RIVIÈRE.

1. Le *mouton* donne une chair très nourrissante.
Le berger garde ses *moutons*.
2. Le *champ* du paresseux est couvert de mauvaises herbes.
Le cultivateur travaille son *champ* de bon matin.
3. L'*enfant* doit obéissance à ses parents.
La mère prodigue tous ses soins à son *enfant*.
4. Les *pauvres* souffrent en hiver.
Les riches doivent porter secours aux *pauvres*.
5. La *rivière* serpente dans la prairie.
La ménagère blanchit son linge à la *rivière*.

II

Rédaction

LE ROSIER DE JEANNE

Jeanne avait planté un joli rosier dans son jardin et ce lui fut une joie extrême de voir grossir quatre boutons ; elle en attendait avec impatience l'éclosion pour les offrir à sa mère. Mais la petite impatiente n'eut pas la sagesse d'attendre ; elle écarta délicatement la jolie tunique verte qui enserrait les pétales rosés, et se dit joyeusement :

« Demain, mon rosier sera fleuri ! »

Hélas ! le lendemain les boutons fanés pendaient tristement sur leur tige, et Jeanne n'eut pas une seule rose à offrir à sa mère. Pourquoi ? Elle aurait dû laisser agir la nature.

QUESTIONNAIRE. — Où Jeanne avait-elle planté un arbuste ? Qu'éprouva-t-elle en voyant apparaître des boutons ? Que fit-elle pour hâter l'épanouissement des fleurs ? Réussit-elle bien ? Pourquoi ? Quelle leçon faut-il tirer de là ?

CANEVAS. — Rosier dans un petit jardin... Quatre boutons apparaissent déjà... Opération pour hâter le développement des fleurs... Effet contraire à l'attente... Conclusion...

III

Orthographe, Élocution et Grammaire

DICTÉES

I

AU LAVOIR

Une journée passée à étendre une lessive laisse peu à dire. C'est cependant assez joli que d'étendre du linge blanc sur l'herbe ou de le voir flotter sur des cordes. C'est joli de laver, de voir passer des poissons, des flots, des brins d'herbes, des feuilles, des fleurs tombées, de suivre tout cela et je ne sais quoi au fil de l'eau. Il vient tant de choses à la laveuse qui sait voir dans le cours de ce ruisseau. Un lavoir assez grand, plein d'eau, à ciel ouvert, c'est la baignoire des oiseaux, le miroir du ciel, l'image de la vie, un chemin courant.

E. DE GUÉRIN.

EXERCICES. — Étude des mots qui sont écrits avec deux *s*.

— Dicter des mots terminés par *oir* : miroir, lavoir, soir, voir, loir, tiroir, ouvrir, séchoir, loir, perchoir, devoir... etc.

— Par *oire* : baignoire, passoire, écumoire, ivoire, Loire, poire, foire, armoire, mémoire, etc...

— Dans une brève analyse orale distinguer les trois principales sortes de mots : *noms*, *verbes*, *adjectifs*.

II

SAINT VINCENT DE PAUL

Vincent était né dans une famille de pauvres paysans, près de Dax, dans les Landes. Tout enfant, il gardait le troupeau de son père, et déjà, il montrait sa compassion pour

les pauvres : un jour, il donna à un malheureux vieillard trente sous, tout ce qu'il possédait. Un peu plus tard, il fut remis entre les mains de moines qui l'instruisirent. Il était déjà prêtre quand, revenant par mer, de Marseille à Narbonne, il fut pris par des corsaires, conduit à Tunis et vendu comme esclave. Il convertit la femme du maître qu'il servait, et cette femme fut si touchée de ses exhortations, qu'elle convertit elle-même son mari. Elle le détermina ensuite à quitter Tunis avec Vincent qui revint ainsi la France.

HUBAULT.

QUESTIONS.—Définir les mots : *compassion, corsaire, exhortation*.—Quelle est la règle de participle appliquée dans cette phrase : *cette femme fut si touchée...?*—Analyser tout dans : *tout enfant... tout ce qu'il possédait*.

COURS SUPÉRIEUR

I

Composition

Développez cette pensée : L'oreiller du méchant est plein d'épines.

PLAN.—Le méchant ne peut trouver le sommeil.—Il a peur des ténèbres, du silence.—S'il a tué, ses victimes le poursuivent sans cesse.—Songeons au calme perdu avec les actions mauvaises et soyons bons.

Développement.—L'oreiller du méchant est plein d'épines ; ceci est une figure, tellement frappante, qu'elle donne presque l'illusion du sens propre. En effet, le méchant à l'âme tourmentée ne peut trouver le sommeil ; il se retourne en tous sens, cherchant une position meilleure, comme si son oreiller était hérissé de pointes aiguës ; et seul, c'est l'aiguillon de sa conscience qui le blesse.

L'homme simple et bon, dont chaque heure de la journée marque un devoir accompli, un travail sérieux, quelque acte de bonté et de piété, voit arriver le soir comme un repos, un apaisement au jour de lutte. Son oreiller lui est doux, et un calme sommeil immobilise tout son corps. Sa respiration régulière dit la paix de son âme.

Le méchant, lui, a peur des ténèbres, une peur vague, il ne sait de quoi ; peur des mille bruits de la nuit, de la lune levante qui paraît le regarder, mais peur surtout de ses remords. L'agitation du jour, de tout ce qui vit autour de lui, parvient quelquefois à l'étourdir. La nuit, il se retrouve seul avec lui-même, avec ses pensées troublantes, avec le souvenir de ses mauvaises actions. Le silence lui est odieux. Il appelle le sommeil qui pourrait l'engourdir quelque temps, mais le sommeil se fait attendre et ne vient pas... Il aspire au jour, au retour de la clarté et de la vie. Ah ! qu'elles sont longues les nuits de veille du méchant !

Et si ce méchant est un criminel, s'il a tué, c'est alors que la nuit sombre est terrible ! C'est alors que les épines de l'oreiller deviennent des dards cruels ! Le criminel voit passer dans une effroyable ronde toutes ses victimes. Et s'il s'endort, à force de fatigue, les cauchemars arrivent qui sont pis encore que les troubles des veilles, et toujours ainsi le méchant est malheureux.

Songeons au calme, parfois à jamais perdu, si quelque tentation mauvaise nous prenait. " Nous oublions vite nos fautes lorsqu'elles ne sont connues que de nous ", a dit un homme célèbre. L'oubli est-il réellement si facile ? Après combien d'années malheureuses et pénibles vient-il, s'il vient jamais ?

II

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

I

UNE BELLE ET FIÈRE DEVISE

Héritiers d'un passé très pur et très beau, responsables à la fois devant les générations d'autrefois et devant celles de l'avenir de cet héritage dont nous devons être,

sous peine de *forfaiture*, les fidèles *dépositaires* et gardiens, nous n'avons le droit de renoncer ni aux traditions saintes que nous ont *léguees* nos pères, ni aux légitimes espoirs que nous devons transmettre *intacts* à nos descendants. Espoirs et traditions se traduisent et se cristallisent en une *formule* qui est à la fois un cri de fierté et un rappel au devoir : "*Catholiques et français toujours !*"

OMER HÉROUX.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Héritiers* : pourquoi le pluriel ? On ne peut le savoir qu'en cherchant le *sujet* auquel il se rapporte : nous n'avons... — *à la fois* : remplacez cette expression par une autre ? tout ensemble, en même temps, également. — *celles* : donnez les homonymes ? *sel* de cuisine ; *selle* du cheval ; *cèle* du verbe *céler* (cacher) ; *scelle* du verbe *sceller* (mettre un sceau). — *forfaiture* : manquement grave à l'honneur ; *for* signifie outre, au-delà ; *forfaire* signifie donc *faire au delà* de ce qui est permis. — *dépositaires* : ceux à qui un *dépôt* est confié. — *léguees* : données en héritage. Justifiez l'accord ? auxiliaire *avoir*, compl. dir. *que* (antéc. traditions fem. plur.) précède. — *intacts* : sans tache, sans souillure. — *formule* : remplacez par un autre terme ? devise. — *Catholiques et français toujours* : Qu'est-ce que ce membre de phrase ? Une proposition elliptique qu'on peut exprimer ainsi : "*Nous voulons être catholiques et français toujours !*" Dans les proverbes et les devises il y a presque toujours ellipse, c'est-à-dire une partie sous-entendue.

II

PROGRÈS DE LA COLONISATION

Tout change et *s'améliore* d'année en année, de jour en jour. *La forêt s'éloigne*, les champs cultivés *s'agrandissent* et se plaisent à montrer, au temps de la récolte, la richesse de leur sol, en se couvrant d'abondantes moissons, dont on voit les épis *jaunissants* se courber par *ondulations* au souffle du vent du *midi*, qui règne souvent dans ces cantons et y remplace l'incommode *nord-est* des bords du fleuve. Les *souches*, ces *prosaïques* souches, dont l'aspect est si pétifiant, disparaissent ; les cabanes en *bois rond*, *première demeure obligée du colon*, remplacées d'abord par de petites *maisonnettes* plus confortables, font aujourd'hui place à de belles et riches bâtisses, comme on sait en construire dans les parois de la côte sud. Des *villages propres* et élégants se forment autour des chapelles, déjà remplacées ou *en voie d'être* remplacées par de magnifiques églises.

(Le Foyer canadien).
de 1863.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*s'améliore* : devient *meilleur* ; indiquez d'autres mots dans lesquels *eu* se change en *o* ? *inférieur*, *infériorité* ; *supérieur*, *supériorité* ; *majeur*, *majorité* ; etc. — *La forêt s'éloigne* : par suite des défrichements, il faut aller plus loin pour avoir la forêt. — *jaunissants* : distinction du participe présent et de l'adjectif verbal en *ant* ? L'adjectif indique une *qualité active ordinaire, durable*. Le participe présent indique une *action passagère, accidentelle*. — *ondulations* : pourquoi le pluriel. Les épis se courbent et se redressent tour à tour ; toute la masse ne se courbe pas en même temps pour faire une seule ondulation. — *midi* : donnez un synonyme ? *Sud*. Il faut remarquer que *midi* n'est synonyme de *Sud* que dans l'hémisphère septentrional ; dans l'hémisphère austral il serait synonyme de *nord*. — *nord-est* : en terme de marine on prononce *nordè*. Il s'agit ici du vent de nord-est. — *souches* : racines qui restent après que l'arbre est abattu. — *prosaïques* : ce terme est l'opposé de *pittoresque*, *poétique* ; il signifie peu agréable, ennuyeux. — *dont* : quelle est la fonction de ce pronom relatif ? *complément déterminatif de aspect* ; il renferme la préposition *de* ; on pourrait le remplacer par *desquelles* (l'aspect desquelles) son antécédent est *souches*. — *bois rond* : bois non équarri. — *première demeure obligée du colon* : ce membre de phrase est une *apposition*, elle équivaut à la proposition *qui sont la demeure* etc. — *remplacées* : se rapporte à *cabanes*. — *maisonnettes* : donnez des diminutifs formés par l'addition de *et* ou *ette* ? *bâton*, *bâtonnet* ; *table*, *tablette* ; *agneau* (autrefois *agnelet*) *agnelet* ; *poule*, *poulet*, *poulette* ; etc. — *propres* : donnez les deux significations de ce mot ? il signifie, *net* et alors son opposé est *malpropre* ; il signifie *qui convient à, qui appartient à*, et alors son opposé est *impropre*. — *en voie de* : exprimez autrement ? *que l'on travaille à remplacer* ou *que l'on s'occupe de remplacer*.

III

LE ROI DE NOS FORÊTS

L'érable, *majestueux* comme un roi, s'élève plein de *sève* et de force au milieu des autres arbres de nos forêts. *Au printemps*, lorsque le soleil d'avril lutte pour débarasser la terre de son dur manteau de glace, on dirait que l'érable veut être le premier à se rendre utile : de son tronc blessé, coule à *profusion* une douce liqueur qui se transforme en *sucre* délicat par un travail aussi agréable que *rémunérateur*. L'été, son feuillage touffu fournit un frais ombrage qui nous garantit *des feux brûlants* du soleil.

Quand vient l'automne, le beau vert de ses feuilles se change en *pourpre mêlé d'or* et offre aux yeux ravis le plus magnifique tableau. Enfin, lorsque le triste et rigoureux hiver nous arrive, l'érable nous est encore bienfaisant : son tronc mis en éclats par la hache du bûcheron répand une douce chaleur dans nos foyers et nous fait *apprécier* davantage ce trésor que la bonté de Dieu a *répandu* sur notre cher pays.

Ce n'est pas sans raison que la feuille d'érable a été adoptée comme symbole de force et de vaillance par les Canadiens ; aussi tous, sans exception, l'enfant, la jeune fille, l'homme fait, le vieillard sont fiers de porter cet emblème sur leur poitrine, au grand jour canadien, à la fête de Saint Jean-Baptiste.

H. NANSOT.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*majestueux* : plein de majesté, de grandeur ; ce mot se rapporte à érable qui est du masculin malgré l'habitude très répandue de le mettre au féminin au Canada dans le discours.—*Sève* : liquide qui fait dans les végétaux la fonction du sang chez les animaux.—*Au printemps* : la fonction ? compl. circ. de temps de *on dirait*.—*à profusion* : en grande quantité, tant qu'on en veut.—*suc* : différence entre *suc* et *suc* ? Le *suc* et la liqueur qui s'extrait des plantes ou des viandes et qui a une saveur et des propriétés particulières dans chaque plante. Le *suc* n'est que le *suc* de certaines plantes comme la canne, l'érable du Canada, la betterave, etc.—*rémunérateur* : qui *paie* bien, qui récompense pour la peine qu'on s'est donnée.—*des feux brûlants* : remplacez par une autre expression ? de la chaleur intense, de l'ardeur ou autre.—*vient* : faites conjuguer ce verbe à différents modes et temps : *venant* ; *venu* ; *je viens* ; *je venais* ; *je vins* ; *je suis venu* ; *je viendrai* ; *que je vienne* ; *que je vinsse*.—*pourpre mêlé d'or* : rouge comme la pourpre et jaune comme l'or. La *pourpre* est une étoffe riche d'un rouge éclatant dont on fait le manteau des rois, des grands personnalités comme les cardinaux, les juges, etc.—*apprécier* : se rendre compte du *prix*, comprendre le *prix*. Conjuguez à l'imparfait de l'indicatif ? *j'appréciais*..... nous *apprécions*, vous *appréciez* ; au futur simple ? *j'apprécierai*, etc.—*répandu* : avec quoi l'accord ? avec le compl. dir. *que* (trésor) placé avant et masculin singulier.—*que la feuille d'érable a été adoptée*..... par les Canadiens : tournez le passif par l'actif ? que les Canadiens ont adopté la feuille d'érable comme symbole.....

IV

LES DÉCOUVERTES GÉOGRAPHIQUES.

Quoique les hommes aient toujours eu le désir de connaître le globe (1) qu'ils habitent, il s'en faut bien qu'ils en aient déjà parcouru toute la surface. Quoiqu'ils aient pu faire, soit dans l'antiquité, soit dans les temps modernes, ils ont laissé d'immenses pays inexplorés (2). Les peuples les plus civilisés qui fleurirent (3) avant l'ère (4) chrétienne ne connurent jamais que le centre de l'ancien continent ; quant à sa partie septentrionale (5), c'est à peine s'ils en soupçonnaient l'existence. Quand, au reste, ils l'auraient soupçonnée, ils ne se fussent point aventurés (6) dans ces régions qu'ils croyaient plus froides qu'elles ne le sont en réalité. Les Grecs et les Romains tentèrent peu de faire des découvertes ; quant au Phéniciens, quoique leur qualité de marchands les rendit plus entreprenants, l'exiguïté (7) de leurs vaisseaux leur interdisait de longs voyages. D'ailleurs, ils ne connaissaient point la boussole (8), et quoi qu'ils eussent pu imaginer pour tâcher d'y suppléer (9), quoiqu'ils possédassent en astronomie des notions assez étendues, ils n'eussent jamais réussi à se diriger au milieu des mers.

EXPLICATION DES MOTS.—(1) *Globe* : globe terrestre. la terre qui est à peu près sphérique.—(2) *Inexplorés* : qui n'ont pas encore été visités.—(3) *Fleurirent* : furent en prospérité.—(4) *Ère* : point fixe d'où l'on commence à compter les années.—(5) *Septentrionale* : qui est du côté du Nord.—(6) *Aventurés* : hasardés.—(7) *Exiguïté* : petitesse.—(8) *Boussole* : cadran dont l'aiguille aimantée indique le nord.—(9) *Suppléer* : remplacer.

CORRIGÉ DE LA DICTÉE.—Corriger ou faire corriger la dictée avant d'en indiquer les applications.

INTERROGATIONS.—Que signifient *globes*, *inexplorés*, *fleurirent*, *ère*, *septentrionale*, *aventurés*, *exiguïté*, *boussole*, *suppléer* ?
(Voir les explications ci-dessus).

APPLICATIONS ÉCRITES.—I. Quand faut-il écrire *quoique* en deux mots ? Donnez un exemple pris dans la dictée.

Quand il signifie *quelle que soit la chose que*. (Exemple :) Quoi qu'ils aient pu faire, soit dans l'antiquité, soit dans les temps modernes, ils ont laissé d'immenses pays inexplorés.

Dans la première phrase de la dictée, *quoique* signifie *bien que* : c'est pourquoi il s'écrit en un seul mot.

Quelle différence y a-t-il entre *quand* et *quant* ?

Quand est conjonction ou adverbe : il est conjonction quand il unit deux propositions et qu'il signifie *encore, lorsque, si* ; il est adverbe, quand on peut le remplacer par à quelle époque.

Quant, toujours employé avec à, est une locution prépositive et signifie pour ce qui est de.

Donner un exemple de *quand* et un exemple de *quant* à tous deux pris dans la dictée :

Quand, au reste, ils l'auraient soupçonné.—Quant aux phéniciens.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

Questionnez les élèves à tour de rôle ; ne permettez pas aux élèves de répéter une question avant d'y répondre ; donnez à chaque élève un temps raisonnable pour trouver la réponse : énoncez vos questions brièvement, clairement et rapidement.

Faites compter par 6, de 6 à 102. Faites revenir par 6, de 102 à zéro.

Faites dire 1 fois 6 ; 2 fois 6 ; 3 fois 6, ainsi de suite, jusqu'à 12 fois 6.

Faites dire le nombre de fois 6 en 6 ; en 12 ; en 18 ; ainsi de suite, jusqu'à 72.

Faites compter par 6, de 1 à 103. Faites revenir par 6, de 103 à 1.

Faites compter par 6, de 2 à 104. Revenez par 6, de 104 à 2. Faites

compter par 6, de 3 à 105. Revenez par 6, de 105 à 3. Faites compter par

6, de 4 à 106. Revenez par 6, de 106 à 4. Faites compter par 6, de 5 à 107.

Revenez par 6, de 107 à 5.

Faites compter par 7, de 7 à 105. Revenez de 105 à zéro.

Faites dire 1 fois 7 ; 2 fois 7 ; 3 fois 7, ainsi de suite, jusqu'à 12 fois 7.

Faites dire combien de fois 7 en 7 ; en 14 ; en 21, ainsi de suite, jusqu'à 84.

Faites compter par 7, de 1 à 106. Revenez de même à 1. Faites

compter par 7, de 2 à 107. Revenez de même à 2. Faites compter par 7,

de 3 à 108. Revenez de même à 3. Faites compter par 7, de 4 à 109.

Revenez de même à 4. Faites compter par 7, de 5 à 110. Revenez de même

à 5. Faites compter par 7, de 6 à 111. Revenez de même à 6.

PROBLÈMES D'ADDITION, DE SOUSTRACTION, DE MULTIPLICATION ET DE DIVISION

12. Combien faudrait-il payer pour 12240 onces de beurre à 24 cts la livre ? Rép. \$183.60.

13. Si une livre de beurre coûte 18 cts, combien d'onces de beurre pourrais-je acheter avec \$6.30 ? Rép. 560 onces.

14. Combien de gallons de prunes en 7 minots ? Rép. 56.

15. Que coûteront 24 livres et 11 onces de fromage à 1 ct l'once ? Rép. \$3.95.

16. Que coûteront 504 chopines d'huile à 28 cts le gallon ? Rép. \$17.64.

17. Si 17 livres de café coûtent \$5.95, que coûteront 12 livres ? Rép. \$4.20.

NOMBRES PREMIERS.—NOMBRES DIVISIBLES

La connaissance des nombres premiers et des nombres divisibles ainsi que des facteurs de ces derniers, outre sa grande utilité dans les opérations avec les fractions, et pour abréger les calculs dans un grand nombre d'autres cas, contribue puissamment à donner aux élèves une idée exacte de la formation des nombres en général, et à fixer les tables dans leur mémoire.

Les *diviseurs* d'un nombre divisible sont appelés les **facteurs** de ce nombre. Nommez les nombres *premiers* de 20 à 30. Rép. 23, 29. Nommez les nombres divisibles de 20 à 30 ainsi que leurs facteurs. Rép. 21, facteurs : 3, 7.—22, facteurs : 2, 11.—24, facteurs premiers : 2, 2, 2, 3 ; facteurs divisibles : 4, 6, 8, 12.—25, facteurs : 5, 5.—26, facteurs : 2, 13.—27, facteurs premiers : 3, 3, 3 ; facteur divisible : 9.—28, facteurs premiers : 2, 2, 7 ; facteurs divisibles : 4, 14.—30, facteurs premiers : 2, 3, 5 ; facteurs divisibles : 6, 10, 15.

Nommez les nombres premiers de 30 à 40. Rép. 31, 37.

Nommez les nombres divisibles de 30 à 40.

Rép. 32, facteurs premiers : 2, 2, 2, 2, 2 ; facteurs divisibles : 4, 8, 16.—33, facteurs : 3, 11.—34, facteurs : 2, 17.—35, facteurs : 5, 7.—36, facteurs premiers : 2, 2, 3, 3 ; facteurs divisibles : 4, 6, 9, 12, 18.—38, facteurs : 2, 19.—39, facteurs : 3, 13.—40, facteurs premiers : 2, 2, 2, 5 ; facteurs divisibles : 4, 8, 10, 20.

FRACTIONS

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

7. Un homme vendit 24 chevaux pour \$150 chacun ; sur la moitié du nombre de chevaux il perdit $\frac{3}{10}$ du prix coûtant et sur l'autre moitié il gagna $\frac{1}{8}$; en somme combien a-t-il gagné ou perdu ?

8. En vendant des cigares à \$2.60 pour 4 douzaines on a réalisé un bénéfice de $\frac{5}{8}$ du prix coûtant ; à quel prix aurait-il fallu vendre chaque cigare pour réaliser un bénéfice de $\frac{7}{10}$ du prix coûtant ?

9. A peut bêcher un jardin en 8 jours tandis que B prendrait 10 jours. S'ils font cet ouvrage ensemble et que la somme accordée pour ce travail est de \$27, combien chacun devra-t-il recevoir ?

10. C, travaillant 8 heures par jour, peut bêcher un jardin en 5 jours ; D travaillant 12 heures par jour peut le bêcher en 4 jours. Si les deux travaillent ensemble combien de jours de 10 heures prendront-ils pour faire cet ouvrage ?

Solution :

$$7. \quad 12 \times 150 = \$1800$$

$$\frac{10}{10} - \frac{3}{10} = \frac{7}{10} = 1800$$

$$\frac{1}{10} = 1800$$

$$\frac{10}{10} = \frac{1800 \times 10}{7} = \$2571\frac{3}{7}. \text{ Prix coûtant.}$$

$$\$2571\frac{3}{7} - \$1800 = \$771\frac{3}{7}. \text{ Perte.}$$

$$12 \times 150 = \$1800$$

$$\frac{8}{8} + \frac{1}{8} = \frac{9}{8} 1800$$

$$\frac{1}{8} = 1800$$

$$\frac{8}{8} = \frac{1800 \times 8}{9} = \$1600 \text{ Prix coûtant}$$

$$\$1800 - \$1600 = \$200 \text{ Gain}$$

$$\$771\frac{3}{7} - \$200 = \$571\frac{3}{7} \text{ Perte nette.}$$

$$8. \quad \frac{8}{8} + \frac{5}{8} = \frac{13}{8} = 2.60$$

$$\frac{1}{8} = \frac{2.60}{13}$$

$$\frac{8}{8} = \frac{2.60 \times 8}{13} = 1.60 \quad \text{Prix coûtant.}$$

$$\frac{10}{10} + \frac{7}{10} = \frac{17}{10}$$

$$\frac{10}{10} = 1.60$$

$$\frac{1}{10} = \frac{1.60}{10}$$

$$\frac{17}{10} = \frac{1.60 \times 17}{10} = \$2.72 \quad \text{prix de vente de 4 douzaines c'-à-d. 48 cigares.}$$

$$2.72 \div 48 = \$.05\frac{2}{3} \quad \text{Rép.}$$

$$9. \quad \text{Dans 1 jour A fera } \frac{1}{8}$$

$$\text{" " I " B " } \frac{1}{10}$$

$$\frac{1}{8} + \frac{1}{10} = \frac{9}{40} \quad \text{ce que les deux feront dans 1 jours.}$$

$$\frac{9}{40} = 1 \text{ jour}$$

$$\frac{1}{40} = \frac{1}{9} \text{ de jour}$$

$$\frac{40}{40} = \frac{1}{9} \times 40 = 4\frac{4}{9} \text{ jours.}$$

A fait $\frac{1}{8}$ par jour et il travaille $4\frac{4}{9}$ jours ; il fait $4\frac{4}{9} \times \frac{1}{8}$ de l'ouvrage c'est-à-dire $\frac{5}{9}$ de l'ouvrage. Il a droit aux $\frac{5}{9}$ de \$27 = \$15.

B fait $\frac{1}{10}$ par jour et il travaille $4\frac{4}{9}$ jours il fait donc $4\frac{4}{9} \times \frac{1}{10} = \frac{4}{9}$ de l'ouvrage. Il a droit aux $\frac{4}{9}$ de \$27 = \$12.

$$10. \quad \text{C prend } 5 \times 8 \text{ heures} = 40 \text{ heures}$$

$$\text{D " } 4 \times 12 \text{ " } = 48 \text{ "}$$

$$\text{Dans 1 heure C fera } \frac{1}{40}$$

$$\text{" " I " D " } \frac{1}{48}$$

$$\text{Dans 1 heure C et D feront } \frac{1}{40} + \frac{1}{48} = \frac{11}{240}$$

Pour faire $\frac{11}{240}$ il faut 1 heure de travail de C et D.

$$\text{" " } \frac{1}{240} \text{ " " } \frac{1}{11}$$

$$\text{" " } \frac{240}{240} \text{ " " } \frac{1}{11} \times 240 = 21\frac{9}{11} \text{ heures}$$

$$21\frac{9}{11} \div 10 = 2\frac{2}{11} \text{ jours. Rép.}$$

RÈGLE DE L'UNITÉ, PERCENTAGE, ETC.

9. Une dette diminuée de 3% est égale à 1008.80 ; à quoi aura-t-elle été égale si elle avait été diminuée de 4% ?

10. Un marchand dépense \$158 à acheter du drap noir à raison de \$10 pour 11 verges et du drap bleu à \$4 pour 7 verges et il achète deux fois autant de drap bleu que de drap noir. Il vend le drap bleu au prix qu'il avait payé pour le drap noir, et vice versa, et trouve que s'il avait reçu en tout 7 centins de plus que ce qu'il a reçu son bénéfice ordinaire aurait été augmenté de 10%. On demande le taux de son profit ordinaire ?

11. La différence entre l'intérêt simple et l'intérêt composé d'une certaine somme pendant 3 ans à 5% est de \$37.36. Quelle est cette somme ?

12. Un marchand acheta 125 verges de drap et le revendit comme suit : 88 vgs à \$3.62 par vg., et le reste à \$2.60 par vg. Il fit un bénéfice de 8½%. On demande le prix d'achat de ce drap ?

SOLUTIONS :

Une dette diminuée de 3% = .97 de la dette. Une dette diminuée de 4% = .96 de la dette

$$.97 = 1008.80$$

$$.01 = 1008.80$$

$$.96 = \frac{1008.80 \times 96}{97} = 998.40. \text{ Rép.}$$

$$10. \quad 10 \div 11 = \$\frac{10}{11} \text{ prix de 1 verge de drap noir.}$$

$$4 \div 7 = \$\frac{4}{7} \text{ " " 1 verge " " bleu.}$$

$$\frac{4}{7} \times 2 = \$\frac{8}{7} \text{ " " 2 verges " " "}$$

$$\frac{10}{11} + \frac{8}{7} = \$\frac{158}{77} \text{ prix de 3 verges de drap. 1 verge de noir et 2 de bleu.}$$

$$\$158 \div \frac{158}{77} = 77$$

Donc il acheta 77 fois 3 verges de drap ou 77 vgs de drap noir et 2 fois 77 vgs c'est-à-dire 154 vgs de drap bleu. Il vendit :

$$77 \text{ vgs à } \$\frac{4}{7} \text{ la vg} = \$44$$

$$154 \text{ " " } \frac{10}{11} \text{ " " } = 140$$

Il reçut en tout \$184.

S'il avait reçu 7 centins de plus, c'est-à-dire \$184.07 son bénéfice ordinaire aurait été augmenté de 10%.

$$184.07 - 158 = \$26.07 \text{ le bénéfice qu'il aurait réalisé.}$$

$$26.07 = \text{le bénéfice ordinaire plus } 10\% \text{ du bénéfice ordinaire.}$$

$$26.07 \div 1.10 = \$23.70 \text{ bénéfice ordinaire.}$$

$$23.70 \div 158 = .15 \text{ ou } 15\% \text{ taux du bénéfice ordinaire. Rép.}$$

$$11. \text{ L'intérêt simple de } \$1 \text{ pendant 3 ans} = \$15$$

$$\text{" composé " } \$1 \text{ " " " } = \$157625.$$

$$\text{La différence} = .007625.$$

Autant de fois \$37.60 contiendront \$.007625. autant de fois \$1 il y aura dans le capital.

$$37.60 \div .007625 = \$4899.67\frac{13}{61} \text{ Rép.}$$

$$12. \quad 125 - 88 = 37 \text{ vgs reste}$$

$$88 \times 3.62 = \$318.56$$

$$37 \times 2.60 = \$96.20$$

$$\text{Total des recettes } 318.56 + 96.20 = \$414.76$$

$$414.76 \div 1.08\frac{1}{2} = 382.26 +$$

$$382.26 \div 125 = \$3.06 -$$

ALGÈBRE

INTRODUCTION

Ces exercices sont gradués de manière à servir de trait d'union entre l'arithmétique et l'algèbre.

27. Si on augmente de 8 pieds la longueur d'un certain champ rectangulaire et de 6 pieds la largeur, la surface du champ sera augmentée de 388 pieds ; mais si on augmente la longueur de 6 pieds et la largeur de 8 pieds, la surface sera augmentée de 408 pieds. Quelles sont les dimensions du champ.

28. Un revenu de \$800 provient de deux placements, le premier à 3%, le deuxième à 3½%. Si on intervient les taux le revenu deviendra \$825. Quel est le montant de chaque placement ?

Solutions :

Soit x la longueur et y la largeur.

alors xy sera la surface.

$$(x+8)(y+6) = xy + 388 \text{ ou } xy + 8y + 6x + 48 = xy + 388 \quad (1)$$

$$(x+6)(y+8) = xy + 408 \text{ ou } xy + 6y + 8x + 48 = xy + 408 \quad (2)$$

$$\begin{array}{l} \text{Transposant (1) on a : } xy + 8y + 6x - xy = 388 - 48 \quad (3) \\ \text{" (2) " " } xy + 6y + 8x - xy = 408 - 48 \quad (4) \\ \text{Reduisant (3) on a : } 8y + 6x = 340 \quad (5) \\ \text{" (4) " : } 6y + 8x = 360 \quad (6) \\ \text{Multipliant (5) par 3 on a : } 24y + 18x = 1020 \quad (7) \\ \text{" (6) " 4 on a : } 24y + 32x = 1440 \quad (8) \\ \text{Soustrayant (7) de (8) on a : } 14x = 420 \\ \text{et} \quad x = \frac{420}{14} = 30 \text{ largeur } \text{ Rép.} \end{array}$$

$$\begin{array}{l} \text{Substituant la valeur de } 8x \text{ à } 8x \text{ dans (6) on a : } 6y + 240 = 360 \\ 6y = 240 = 120 \\ y = \frac{120}{6} = 20 \text{ largeur } \text{ Rép.} \end{array}$$

$$\begin{array}{l} 28. \text{ Soit } x \text{ le placement à } 3\% \\ \text{et } y \text{ " " " } 3\frac{1}{2}\% \\ \frac{3x}{100} = \text{revenu du placement à } 3\% \end{array}$$

$$\frac{3\frac{1}{2}y}{100} = \text{" " " } 3\frac{1}{2}\%$$

$$\begin{array}{l} \text{En intervertissant les taux on aurait : } \frac{3\frac{1}{2}x}{100} = \text{revenu du placement à } 3\frac{1}{2}\% \\ \text{et } \frac{3y}{100} = \text{" " " } 3\% \end{array}$$

$$\frac{3x}{100} + \frac{3\frac{1}{2}y}{100} = \$800 \quad (1)$$

$$\frac{3\frac{1}{2}x}{100} + \frac{3y}{100} = 825 \quad (2)$$

Multipliant les deux équations par 100 pour faire disparaître les dénominateurs on a :

$$3x + 3\frac{1}{2}y = 80000 \quad (3)$$

$$3\frac{1}{2}x + 3y = 82500 \quad (4)$$

$$\text{Multipliant (3) par 2 on a : } 6x + 7y = 160000 \quad (5)$$

$$\text{" 4 " " } 7x + 6y = 165000 \quad (6)$$

$$\text{Multipliant (5) par 7 on a : } 42x + 49y = 1120000 \quad (8)$$

$$\text{" (6) " 6 " : } 42x + 36y = 990000 \quad (9)$$

$$\text{Soustrayant (9) de (8) " : } 13y = 130000$$

$$\text{et } y = \frac{130000}{13} = \$10000 \text{ Rép.}$$

Substituant la valeur de $7y$ à $7y$ dans (5) on a :

$$6x + 70000 = 160000$$

$$\text{Transposant on a : } 6x = 160000 - 70000 = 90000$$

$$\text{et } x = \frac{90000}{6} = \$15000 \text{ Rép.}$$

Premiers éléments de géométrie pratique

NOTE.—En enseignant la géométrie ou le mesurage, à chaque leçon, faites la figure sur le tableau ou faites-la faire par un élève.

TRIANGLE RECTANGLE

46. Quelle est la longueur d'une échelle placée contre un mur, sachant qu'elle atteint ce mur à 48 pieds au-dessus du sol et que la distance du bas du mur au pied de l'échelle est de 20 pieds ?

47. Une échelle de 70 pieds est appuyée contre un mur qu'elle atteint à 56 pieds de hauteur, quelle est la distance du bas du mur au pied de l'échelle ?

$$3\frac{1}{2} - 3 = \frac{1}{2}\%$$

$$2 \text{ cap. : } 3 + 3\frac{1}{2} = 6\frac{1}{2} \text{ } 8000 \times 100 = 800000$$

$$3\frac{1}{2} \text{ } 3 \text{ } 2 = 825 \times 100 = 82500$$

$$0.25 \times 100 = 25$$

48. Le pied d'une échelle de 65 pieds est placée à 33 pieds d'un mur. A quelle hauteur atteint-elle ?

49. Un terrain rectangulaire a une longueur de 120 pieds et une largeur de 90 pieds quelle en est la diagonale.

50. La longueur d'un champ rectangulaire est de $11\frac{1}{5}$ arpents et la diagonale de 14 arpents ; quelle en est la largeur ?

Solutions :

46. Le sol, le mur et l'échelle forment un triangle rectangle, dont le sol est la base, le mur, la hauteur et l'échelle, l'hypoténuse. Il s'agit de trouver l'hypoténuse.

$$48^2 + 20^2 = 2704 \text{ carré de l'hypothénuse.}$$

La racine carrée de 2704 = 52 l'hypothénuse, longueur de l'échelle. Rép.

47. Le sol, le mur et l'échelle forment un triangle rectangle, dont le sol est la base, le mur la hauteur et l'échelle l'hypoténuse. Il s'agit de trouver sa base.

$$70^2 - 56^2 = 1764 \text{ carré de la base.}$$

La racine carrée de 1764 = 42. la base. Rép.

48. Le sol, le mur et l'échelle forment un triangle rectangle dont le sol est la base, le mur la hauteur et l'échelle l'hypoténuse. Il s'agit de trouver la hauteur à laquelle atteint l'échelle.

$$65^2 - 33^2 = 3136 \text{ carré de la hauteur.}$$

La racine carrée de 3136 = 56 la hauteur du mur. Rép.

49. La longueur 120 pieds et la largeur 90 pieds sont les côtés d'un triangle rectangle dont la diagonale est l'hypoténuse.

$$120^2 + 90^2 = 22500 \text{ carré de la diagonale.}$$

La racine carrée de 22500 = 150 la diagonale. Rép.

50. $14^2 - (11\frac{1}{5})^2 = 14^2 - 11.2^2 = 70.56$ carré de la largeur.

La racine carrée de 70.56 = 8.4 la largeur. Rép.

TENUE DES LIVRES

(Droits réservés.)

DE LA LETTRE DE CHANGE OU TRAITE (suite)

EXEMPLE 7.— Acheté de Geo. Masson, mdisés \$90 ; avant de quitter son magasin j'accepte la traite suivante :

\$90^{xx}/₁₀₀

Québec, 6 juin 1895.

A trois mois de cette date, veuillez payer à l'ordre d'E. Marcou, quatre-vingt-dix piastres pour valeur reçue, dont vous débitez mon compte.

A l'Elève.

Geo. Masson.

Je débiterai le compte de Marchandises et je créditerai celui d'Effets à payer (Billets payables).

EXEMPLE 8.— Le 9 sept., lorsqu'E. Marcou présentera la traite ci-dessus et que je la paierai, je débiterai le compte d'Effets à recevoir et je créditerai la Caisse.

4.— Si je suis le tireur d'une traite, cette traite ne sera ni un Effet à recevoir ni un Effet à payer pour moi.

Je devrais créditer le compte de toute personne sur laquelle je tirerai une traite car cette personne aura à payer pour moi.

EXEMPLE 9.— En commençant à expliquer la manière de faire les écritures des traites, nous avons donné comme exemple la traite suivante, (voir *L'Enseignement Primaire*, juin 1900) :

\$500^{xx}₁₀₀

Québec, le 25 juin 1895.

A dix jours de vue, veuillez payer à l'ordre d'E. Nolin, cinq cents^{xx}₁₀₀ piastres, pour valeur reçue, dont vous débitez mon compte.

Nom de l'élève.

A. N. Miller.

Je (l'élève) suis le tireur de cette traite ; elle est un Effet à recevoir pour E. Nolin et un Effet à payer pour N. Miller ; pour moi elle n'est ni un Effet à recevoir ni un Effet à payer. N. Miller étant tenu de la payer pour moi, je la créditerai. Ainsi pour faire les écritures de cette opération, je devrai débiter le compte de Mdises et créditer N. Miller.

EXEMPLE 10. — E. Jacot me doit \$100 et je dois \$85 à Th. Benjamin ; je donne à Th. Benjamin en paiement de son compte la traite suivante :

\$85^{xx}₁₀₀

Québec, 10 juin 1895.

A deux mois de cette date, veuillez payer à l'ordre de Th. Benjamin, quatre-vingt-cinq piastres, dont vous débitez mon compte.

L'Elève.

A E. Jacot.

Je suis le tireur de la traite ci-dessus. Donc, pour moi, elle n'est ni un Effet à recevoir ni un Effet à payer. Th. Benjamin reçoit la traite ; je dois donc débiter son compte. E. Jacot est tenu de payer pour moi ; je dois donc créditer son compte.

LANGUE ANGLAISE

LESSON THIRTY-SEVENTH

The order followed in these lessons has been : the sentence ; the complete subject ; the complete predicate ; the bare subject,—a name-word,—noun or pronoun ; the bare predicate, a verb.—The compound sentence : the independent clause ; the joining word,—a conjunction.—The complex sentence : the independent clause ; the dependent or subordinate clause ; the joining word,—a conjunctive pronoun.—Words that go with name-words, adjectives ; predicate adjectives ; The verbs after which predicate adjectives are used. Predicate nouns. The copula.—Verbs after which predicate nouns are used.—Distinction between predicate and attributive adjectives.—Modifiers of predicate adverbs.—Modifiers of adjectives and adverbs : adverbs.—Completion of the predicate ; the object.

THE PHRASE.—PREPOSITIONS

We have already learned that we have adjectives to modify nouns and adverbs to modify verbs, adjectives and adverbs. We have now to learn another manner of modifying both nouns and verbs.

In the sentences :

1. The milk *in the jug* is sour.
2. The hinges *of the door* are broken.
3. The lady *with the little boy* lost her umbrella.

We perceive that the words *in the jug* show what milk is sour just as an adjective would, — that the words *of the door* indicate what hinges we are speaking of, as an adjective would, — that the words *with the little boy* tell what lady, as an adjective would.

The groups of words, *in the jug*, *of the door*, *with the little boy*, are phrases. These phrases modify the subjects of each of the above sentences as adjectives would ; for this reason they are called adjective phrases.

Copy the following sentences and underline each phrase. — The cake *in the basket* is spoiled. — The grass *on the lawn* is wet. — The man *at the gate* is my uncle. — The man *with the dog* is blind. — The house *on the hill* is very old. — The provisions *for our camp* were lost.

In each of the foregoing examples the *phrase* consists of a noun preceded by a *little word* which joins the noun to the word that is modified by the phrase. In the examples given the little joining words are : *in, of, with, on, at, for*, etc.

These words are called **prepositions**, which means *placed before*. Prepositions are generally placed before the noun which they are to join to another word.

DICTATION

SIR RALPH ABERCROMBY

In the battle of Alexandria, Sir Ralph Abercromby was *mortally* wounded. He was carried on board a man-of-war *in a litter*; and a soldier's blanket was *put* under his head *like* a pillow, that he might *lie* more *easily*. It was a great *comfort* to him, and he *asked* what it was. "A soldier's blanket, sir", was the *answer*. "Whose blanket?" he asked, raising himself on his elbow. "Only one of the men's." Which of the men's?" he asked *again*. "Duncan Roy's of the 42d regiment." "Then see that Duncan Roy *gets* his blanket this very night.

Que les élèves trouvent des expressions équivalentes pour les mots en italiques. Par expressions équivalentes, nous entendons des expressions qui pourraient être mises à la place des mots en italiques, sans que le sens des phrases en fut altéré.

Mortally, fatally. — *In a litter*, on a stretcher. — *Put*, placed. — *Like*, as. — *Lie*, rest. — *Easily*, comfortably. — *Comfort*, ease. — *Asked*, inquired. — *Answer*, reply. — *Again*, once more. — *Gets*, has.

J. AHERN.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

A la recherche de la vérité

(Pour L'Enseignement Primaire)

DES LIVRES SAINTS

Les faits qui prouvent ou qui tendent à prouver la divinité du catholicisme sont consignés dans la Bible qui est désignée par les chrétiens sous le nom d'Écriture Sainte ou de *livres saints*.

Avant de nous occuper des prophéties et des miracles qui se rapportent au fondateur de la religion chrétienne, nous allons nous assurer de la valeur historique de la Bible.

Voyons d'abord ce qu'il faut entendre sous cette dénomination :

La Bible est le recueil des écrits reconnus comme inspirés par l'Église. Ces écrits se partagent en deux grandes divisions : l'Ancien et le Nouveau Testament. L'Ancien Testament comprend tous ceux qui sont antérieurs à la venue de Jésus-Christ, et le Nouveau, tous ceux qui sont postérieurs à sa venue.

L'Ancien Testament se compose de 43 livres dont 22 existent encore en hébreu. Les autres ont été écrits en grec, ou bien ils n'existent plus dans la langue originale. Ceux de la première classe sont seuls admis par les Juifs d'aujourd'hui, on les appelle protocaniques ; ceux de la seconde classe portent le nom de deutérocanoniques.

Les commentateurs chrétiens divisent généralement l'Ancien Testament : En livres 1° historiques ; 2° didactiques ou doctrinaux et moraux ; 3° prophétiques ou annonçant l'avenir. Les livres historiques sont : La Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, le livre de Josué, les Juges, le livre de Ruth, les deux livres de Samuel ou premier et second livres des Rois, les deux livres des Rois ou troisième et quatrième livres des Rois, les Paralipomènes. Esdras, Néhémie ou second livre d'Esdras, le premier et le second livre des Machabée, Tobie, Judith, Esther.

Les livres didactiques se subdivisent en poétiques et sapientiaux. Les livres poétiques sont : Job, les Psaumes et les Proverbes. Les Sapientiaux sont : l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques et l'Ecclésiastique.

Les livres prophétiques sont : les quatre grands prophètes : Isaïe, Jérémie, les Lamentations du même prophète ; Baruch, petit prophète joint à Jérémie, Ezéchiel et Daniel ; Les douze petits prophètes : Osée, Zoël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Zacharie et Malachie.

Le Nouveau Testament contient ; 1° Des livres historiques : les quatre Evangiles de St Matthieu, de St Marc, de St Luc, de St Jean et les actes des Apôtres ; 2° des livres didactiques : les quatorze épîtres de St Paul : aux Romains, première aux Corinthiens, deuxième aux Corinthiens, aux Galates, aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, première aux Thessaloniciens, deuxième aux Thessaloniciens, première à Timothée, deuxième à Timothée, à Tite, à Philémon, aux Hébreux ; l'épître de St Jacques, la première Epître de St Pierre, la première de St Jean, la deuxième de St Jean, la troisième de St Jean, l'épître de St Jude ; 3° un livre prophétique : l'Apocalypse de St Jean.

Depuis l'époque de la composition de la Genèse jusqu'à celle de l'Apocalypse il s'est écoulé environ 1500 ans. Comme nous venons de le voir le nombre des livres écrits dans ce laps de temps, et dont la réunion constitue la Bible, est de soixante-dix ; soit 43 pour l'Ancien Testament et 27 pour le Nouveau. Leurs auteurs sont très différents les uns des autres, non seulement par le temps, mais aussi par les lieux où ils ont vécu, et même par la langue dans laquelle ils ont écrit. Bien plus, la Sainte Ecriture comprend deux parties principales ; l'Ancien et le Nouveau Testament qui émanent de deux religions dont les sectateurs, les Juifs et les Chrétiens se regardent comme ennemis depuis dix-huit siècles. Et néanmoins il règne dans tous les livres saints la plus profonde et la plus admirable unité.

Ces 70 livres d'origines si diverses forment pour le fond un tout complet et suivi. Aucune autre littérature n'offre rien de semblable. Parmi les écrits qui composent cette collection, les uns sont historiques, les autres poétiques ; ceux-ci prophétisent l'avenir, ceux-là enseignent à bien vivre, mais, n'importe, quelque soit leur physionomie particulière, ils ne sont qu'une partie d'un même tout, un membre, si l'on peut ainsi parler d'un même corps. Voici comment Mgr. Freppel s'exprime à ce sujet. " La Bible dont l'incomparable caractère démontre à lui seul l'origine divine ; ce livre qui commence par la genèse du monde pour finir avec l'apocalypse de l'éternité, renfermant ainsi toutes nos destinées entre un récit et une vision ; ce livre dont le premier mot est la parole de Dieu évoquant l'univers du néant, et le dernier mot

La parole de Dieu rappelant l'humanité dans son sein ; ce livre qui naît un jour dans une solitude de l'Égypte pour s'achever à deux mille ans de là dans une île de la Grèce ; ce livre où vingt auteurs différents se passent la plume de main en main, écrivant sous l'empire d'une seule idée et se rencontrant dans l'unité d'un plan identique ; où vous trouverez partout malgré la différence des âges la même empreinte, le même souffle ; où Moïse ne parle pas autrement que David, où Job tient le même langage que l'Apôtre de Corinthe et d'Ephèse ; ce livre qui a vingt styles et qui n'a qu'un caractère, auquel tant d'hommes ont mis la main et qui ne peut se signer d'aucun nom ; ce livre qui se fait à mesure que le plan de Dieu se déroule, qui reste ouvert jusqu'à la plénitude des temps, pour se fermer au moment même où l'humanité entre en possession de la vérité ; ce livre d'où la grande figure de Jésus-Christ se détache entre les prophéties d'une part, l'accomplissement des choses de l'autre ; cette Bible, c'est le livre de Dieu et de l'humanité qui est arrivé jusqu'à nous, laissant échapper de ses flancs cette magnifique civilisation chrétienne, dont il a été et dont il restera le code éternel. »

Maintenant veut-on savoir quelle est cette pensée unique qui constitue l'adorable unité de la Bible ? quel est ce souffle mystérieux, toujours le même, qui à travers les âges animent les écrivains sacrés et leur fait produire à des siècles de distance les feuillets séparés d'un même livre ? Cette idée, c'est l'idée messianique ou chrétienne qui apparaît en germe dans les premiers chapitres de la Genèse, se développe à travers les âges dans les livres historiques et les livres prophétiques jusqu'à ce qu'elle s'épanouisse dans les Évangiles et les Épîtres, pour recevoir enfin au Ciel son couronnement dans l'Apocalypse. Ce souffle inspiré, prophétique, qui maintient l'unité doctrinale dans les livres saints, qui dévoile les secrets du passé et les mystères de l'avenir qui laisse aux écrivains sacrés les particularités du style et du caractère pour les soumettre à un plan uniforme, comme les secrétaires de même maître, ressemble à n'en point douter à l'inspiration de Dieu lui-même. Mais ne précipitons rien. Fidèle à la méthode que nous nous sommes imposée au début de cet ouvrage, nous ne mettrons les conclusions qu'après les preuves, en usant pour la vérité elle-même de la plus stricte impartialité.

D.-M.-A. MAGNAN, Ptre.

Fall-River, Mass.

L'Œuvre patriotique

Une première école vient d'être ouverte sous les auspices du Comité de l'Œuvre Patriotique.

Le site en a été désigné par Sa Grandeur Mgr Bégin et il se trouve à l'endroit appelée la " Jonction de Tring " sur le Québec Central.

C'est un simple hameau, qui vient de surgir au milieu de la forêt vierge. Plusieurs familles s'y sont groupées en peu de temps et, comme elles possèdent en général plus d'enfants que de ressources financières, elles ne sauraient se procurer par elles-mêmes les bienfaits de l'instruction élémentaire.

Leur cas a paru se recommander tout spécialement au patronage de l'Œuvre Patriotique, qui ne pouvait d'ailleurs débiter dans un site plus favorable à plusieurs points de vue.

La nouvelle école, déjà fréquentée par trente élèves, s'élève dans un champ encore inculte, et il a fallu extraire une souche pour planter le mât dont l'érection est ordonnée par le Comité de l'Œuvre Patriotique, en vue d'y faire flotter le drapeau national à certains anniversaires rappelant nos plus beaux souvenirs historiques.

Au pavillon canadien

(Du Paris-Canada)

Notre exposition scolaire a été, d'après un témoin bien placé pour noter les impressions des visiteurs, pour la plupart d'entre eux du moins, une sorte de révélation. Nos méthodes d'enseignement, les résultats qu'elles ont donnés ont frappé l'esprit des bons juges. Ce succès remporté en Europe par nos corps enseignants sera d'un réel et grand avantage pour nous en Amérique. On pourra l'invoquer contre ceux qui, pour des motifs divers, parfois sincères, sont disposés à discréditer notre enseignement. Il est heureux que ceux-là aient enfin la preuve péremptoire qu'il n'est pas nécessaire d'aller étudier en Suisse pour pénétrer les secrets de la langue du grand siècle, ni de voyager en Belgique pour prendre l'accent parisien. C'est un fait acquis désormais que nos universités, collèges et écoles ne le cèdent, ni aux forêts vierges dont on nous fait honneur dans tous les bons traités de géographie; ni aux produits agricoles qui causent des craintes si vives au protectionnisme européen; ni aux industries qui, s'élevant de toutes parts changent ces craintes en effroi; enfin, car toute bonne énumération prend fin, ni aux richesses minières sur lesquelles l'or du Yukon projette son éclat.

C'est vers la province de Québec, qui pour le cœur français enveloppe dans son rayonnement le Canada tout entier, que s'est porté principalement l'attention. Elle occupait du reste le premier rang. Il y avait eu grande émulation chez nous pour montrer à la France ce que nous avons fait pour conserver sa langue et obtenir son acquiescement à nos efforts; le gouvernement provincial, les commissions scolaires, les institutions religieuses ont rivalisé de zèle pour cet objet. Ontario, la Nouvelle-Ecosse, Manitoba, la Colombie britannique (qui a aujourd'hui à sa tête, comme le Nord-Ouest, un lieutenant-gouverneur français, Sir Henri Joly de Lotbinière) sont entrés en lice à la suite.

Dans ce petit coin du Pavillon canadien, réservé aux seules manifestations de l'étude, du savoir, de l'esprit, on a vu défiler, s'arrêter longtemps, revenir souvent, les studieux, les observateurs consciencieux, les meilleurs amis du Canada. Ils ont pris à cette visite, à cet examen forcément un peu sommaire du degré intellectuel auquel nous sommes parvenus, un intérêt qu'on sentait se doubler et s'aviver d'une émotion patriotique.

Plus d'un, lettré ou paysan, enfant ou badaud, s'arrêtait devant cette grande carte du Canada, placée au centre de la salle, et qui semblait, par ses proportions, agrandir encore notre si vaste contrée. Les enfants des écoles ouvraient de grands yeux, tandis que le professeur sentait son cœur se serrer en leur décrivant les régions que la France a perdues.

Les membres du jury ont donné une attention particulière aux travaux des élèves. Ils ont parcouru avec curiosité, puis avec sympathie et admiration, ces cahiers qui révèlent à la fois l'esprit des maîtres et celui des élèves, la direction ancienne et la formation nouvelle.

Que ces petits Français et ces petites Françaises du Canada, me disait un Normand, sont restés bien des nôtres! Est-il possible de penser que tant de choses les séparent des petits Français et des petites Françaises de France? Il semble qu'ils aient

étudié dans les mêmes écoles, et qu'ils vont ensemble s'engager dans la vie. Comment un pareil prodige s'est-il accompli ? Vous le savez et je veux l'ignorer — éloigner ainsi de moi une conviction décevante pour nos conquêtes philosophiques.

HECTOR FABRE

Vingt-cinq ans de vie religieuse

Lundi, 15 octobre, c'était joyeuse fête au Patronage St-Vincent de Paul de Québec, 62 Côte d'Abraham. On y célébrait, en famille, le vingt-cinquième anniversaire de profession religieuse du Frère Hodiesne.

Ce dévoué religieux habite notre ville depuis 1887, époque de son arrivée à Québec. Le Frère Hodiesne, avant de venir au Canada, avait occupé plusieurs postes importants dans diverses maisons de la Congrégation des Frères de Saint-Vincent de Paul, soit à Paris, soit en Belgique. Depuis 13 ans, ce zélé religieux se dépense, sans compter ses fatigues, au profit de l'enfance et de la jeunesse. Il est tout à la fois l'ami, le conseiller, le père, en un mot, d'un grand nombre de jeunes gens qui, groupés en sociétés catholiques sous le titre d'Union Notre-Dame et d'Union St-Louis de Gonzague, passent toutes les soirées de la semaine et la journée entière du dimanche à s'amuser joyeusement, mais chrétiennement, et dans cette atmosphère bénie du Patronage se préparent un avenir heureux et certain. Pour qui sait en quoi consiste la vie de chaque jour d'un Frère de Saint-Vincent de Paul, il est facile de comprendre quelle somme de bien représente vingt-cinq laborieuses années au service des enfants pauvres et de la jeunesse ouvrière. Dieu seul sait tout le mérite d'une vie semblable, et lui seul peut récompenser, même en ce monde, ceux qui renoncent héroïquement à eux-mêmes pour se dévouer tout entiers au service des autres.

Réunie devant l'autel de Notre-Dame de la Salette, dans la modeste mais très jolie église du Patronage, la communauté des Frères de St-Vincent de Paul de Québec a célébré d'une manière touchante les noces d'argent du Frère Hodiesne. Après les prières et les chants d'usage, Mons. l'abbé Nunèsvais, supérieur du Patronage, a prononcé une allocution pleine d'onction, où la grandeur, la sainteté et la beauté de la vie religieuse furent admirablement traitées.

En souvenir de ce beau jour, le Frère Hodiesne offrit un cœur en argent à Notre-Dame de la Salette. Ce cœur, don délicat de la maison des Frères de Saint-Vincent de Paul de Vaugirard, est un véritable bijou d'art.

Actuellement, le Frère Hodiesne est le plus ancien de sa congrégation à Québec. Ses devanciers, qui ont laissé un souvenir si vivace à Québec, furent M. l'abbé Lasfargues et les Frères Tardé et Cointepas. M. Hodiesne arriva assez tôt au Canada pour être témoin de ce que l'on pourrait appeler à juste titre les *Temps héroïques* du Patronage de Québec. En 1887, le Patronage n'avait ni chapelle, ni salles de réunion, ni cours de récréation, enfin rien de ce qui en fait aujourd'hui une des maisons d'éducation et d'œuvres de jeunesse les plus importantes du Canada et peut-être des Etats-Unis. Trois ans avant cette date, 1884, le Patronage était dirigé par deux instituteurs laïques, aidés d'une bonne vieille femme qui était tout à la fois cuisinière, économiste, gardienne et *surintendante* du vestiaire. Afin de procurer des revenus à l'établissement, les salles

de classe étaient louées, pour le soir, à des sociétés et à des cercles. Matin et soir le mobilier de chaque classe était empilé le long des murs, et les tables et chaises des sociétaires remises en place. Il est facile de s'imaginer quelle lourde tâche était celle de ces pauvres maîtres laïques. Ajoutons à cela que les enfants prenaient le dîner, chaque jour, dans leur salle respective, sur les tables mêmes de la classe, et que le professeur assistait en personne la bonne mère Martin dans sa généreuse distribution de gras potages, de bouilli au chou et de compote de citrouille. Ces comestibles étaient quêtés par une autre providence vivante du Patronage, Mademoiselle Dorval, assistée de deux enfants pauvres, et accompagnée le plus souvent du bon maître laïque. Disons en passant que Melle Dorval accomplit encore aujourd'hui les merveilles de charité qu'elle accomplissait il y a treize ans. Ajoutons que l'instituteur exerçait, dans l'occasion, un autre métier : il se faisait coiffeur au besoin. Après la classe du vendredi, armé d'une paire de ciseaux ou de la *tondeuse*, le professeur abattait les chevelures trop longues, exposées par le fait même à une invasion très agaçante. Nous passerons sous silence toutes les difficultés disciplinaires dont le régime alimentaire de la dévouée cuisinière était cause durant les heures de classe. La soupe grasse et la citrouille surtout causaient des désastres qui excitaient au plus haut point le courroux de la bonne mère Martin. C'est au milieu de pareilles luttes que les maîtres devaient apprendre à lire, à écrire et à compter aux petits pauvres, préparer les enfants à la première communion, etc.

Et le dimanche ! c'était la rude journée par excellence. Il fallait conduire les élèves, à la messe et au salut, à la chapelle des Sœurs de la Charité. Puis conseil des Patrons de 1 à 4 heures de l'après-midi. A ce conseil on faisait l'*inspection* de chaque élève, afin de s'assurer dans quel état se trouvait son costume : bottes, culottes, capots, tout y passait. Le vénérable M. Simon Roy, chef du vestiaire, décidait alors si de nouveaux *effets* devaient être accordés. Chaque patron plaidait avec chaleur en faveur de ses protégés, et rarement les malheureux écoliers quittaient le Patronage les mains vides. Cent-vingt enfants fréquentaient alors le Patronage. Aujourd'hui, cette maison distribue l'instruction à quatre cents élèves pauvres, donne le couvert et l'abri à quarante apprentis. De plus, cent jeunes gens de la ville viennent passer leurs soirées et leurs dimanches, durant toute l'année, dans les immenses salles du Patronage où se trouvent des salles de lecture, des jeux de toute sorte et des appareils de gymnastique. Une maison neuve s'est ajoutée à l'ancienne, et la chapelle, un joli monument, est venue couronner l'œuvre si admirable du Patronage.

Tous ces souvenirs du Patronage, les plus consolants de notre vie, nous sont revenus à l'esprit pendant la pieuse cérémonie que nous avons relatée au commencement de cet écrit. Par une délicate attention, M. le supérieur du Patronage nous avait invité à prendre place au milieu de ses chers Frères. Oh ! l'heure délicieuse que nous avons passée sous le toit du Patronage... Nous nous sommes revu à 17 ans, offrant les prémices de notre carrière à l'œuvre si féconde dont nous venons de retracer une des pages les plus attachantes. Successivement, les merveilleuses transformations de l'œuvre ont passé devant nos yeux, et nous avons compris plus que jamais la puissance du dévouement religieux.

Ce dévouement, le Frère Hodiesne le personnifie de la manière la plus complète. Et lundi dernier, aux pieds de Notre-Dame de la Salette, l'hommage pieux rendu au digne religieux par ses frères de la communauté revêtait un caractère de sublime grandeur qu'aucune fête du monde ne saurait égaler.

Un témoignage de sympathie

LETTRE DE M. le GRAND-VICAIRE DU DIOCÈSE DE CHICOUTIMI

La Malbaie, Charlevoix, 12 octobre 1900.

Cher Monsieur,

Sous ce pli un dollar pour mon abonnement à *L'Enseignement Primaire* pour l'année 1900-1901, dont je viens de recevoir le numéro second ; le premier numéro ne m'est pas parvenu, je compte sur votre bienveillance pour me le faire parvenir sans trop de retard. Je suis avec beaucoup d'intérêt cette intéressante *Revue*, qui fait honneur à notre Province et à laquelle vous donnez une si large partie de vos journées et de vos veillées. Vous savez l'intérêt que je porte à la jeunesse, et je suis heureux de vous dire que *L'Enseignement Primaire*, tel que rédigé actuellement, est d'un immense avantage pour nos instituteurs et institutrices, et que je constate, en visitant mes écoles, qu'il fait beaucoup de bien. Continuez, mon cher ami, à faire le bien, sans ostentation, il est vrai, mais d'une façon efficace. Je suis heureux de renouveler mon abonnement à cette si intéressante *Revue* que je voudrais voir entre les mains d'un plus grand nombre, surtout entre les mains de ceux qui trouvent toujours à critiquer sur ce que fait l'Eglise pour l'instruction et l'éducation, et qui dans leur aveuglement ou leur orgueil, ne se donnent pas le trouble de lire ce qui se publie de mieux sur l'importante question de l'Instruction et de l'Education dans notre Province.

Courage, persévérance et succès toujours constant.

Votre bien dévoué Ami,

B.-E. LECLERC, ptre Curé,

V. G.

Une municipalité exemplaire

Dans le comté de Soulanges, il existe une municipalité scolaire du nom de St-Zotique qui mérite une mention spéciale dans notre revue. L'institutrice de l'arrondissement Rivière Baudet, paroisse de St-Zotique, reçoit \$400.

Voilà un bel exemple donné aux autres municipalités de notre province.

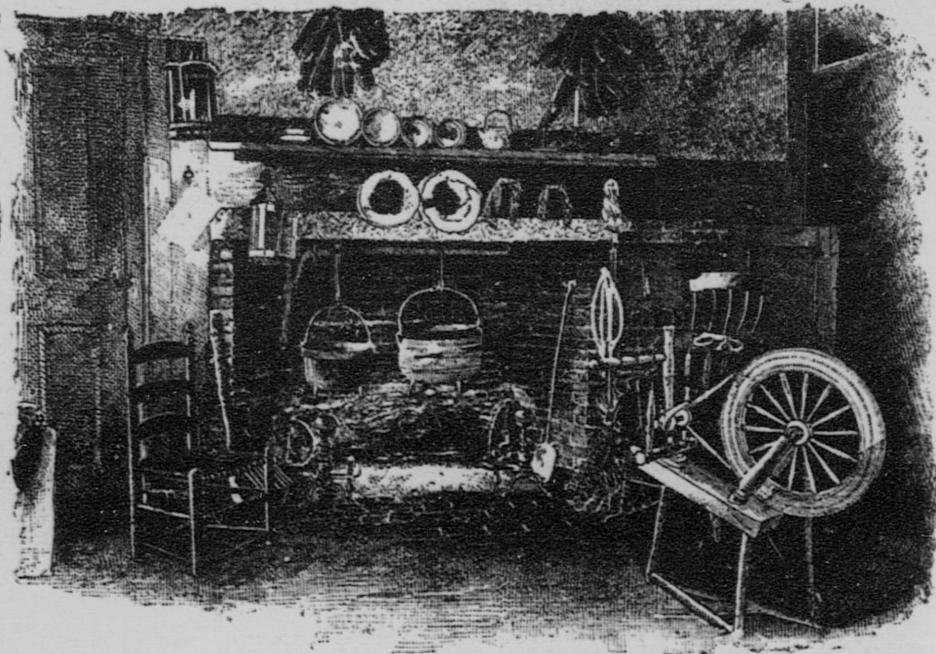
" L'Enseignement Primaire " au Canada et en France

Nous lisons dans le *Naturaliste Canadien* de septembre dernier :

" *L'Enseignement Primaire* vient d'entrer dans la 22e année de son utile carrière, et nous lui en faisons nos compliments. La rédaction est très fournie, et s'inspire aux vraies sources pédagogiques, nationales et religieuses. "

M. Charles Ab-Der Halden, un publiciste parisien bien connu, a fait, il n'y a bien longtemps, une conférence sur la littérature canadienne-française, à l'Hôtel des Sociétés savantes, à Paris. Cette superbe étude a été publiée en entier dans la *Revue Canadienne* du mois d'octobre.

Parlant des revues de notre pays, Ab-Der-Halden dit : " Disons qu'aujourd'hui le Canada compte quelques revues importantes, comme la *Revue Canadienne*, qui paraît à Montréal depuis 1865, et, dans un genre un peu spécial, le très intéressant *Enseignement Primaire*, auquel nombre de nos publications pédagogiques pourraient envier sa rédaction. "



AU COIN DU FEU

Les rayons de novembre

De grands nuages gris estompent l'horizon ;
Le soleil jette à peine un regard à la terre ;
Les feuilles et les fleurs roulent sur le gazon,
Et le torrent gonflé gronde comme un tonnerre.
Adieu le soir serein ! adieu le matin clair !
Adieu le frais ombrage ! adieu les folles courses !
Adieu les voix d'oiseaux qui se croisent dans l'air !
Adieu le gazouillis des buissons et des sources !
Plus de gais moissonneurs attroupés dans les blés !
Plus d'amoureux rêveurs assis sous les tonnelles !
Plus de concerts la nuit sur les flots étoilés !
Dans les prés et les bois plus de parfums, plus d'ailes !
Mais parfois le soleil, déchirant les brouillards,
Verse des lucurs d'or sur les flots et les chaumes.....
Et nous croyons ouïr les oiseaux babillards,
Nous respirons partout de sauvages aromes.
L'arbre nu nous paraît se rhabiller de vert :
Le vent attiédi joue avec ses raméaux souples ;
Et dans le creux du val, de feuilles recouvert,
Il nous semble encor voir errer de joyeux couples.
Ainsi que la saison des fleurs et des amours,
Se sont évanouis mes rêves de jeunesse,
Un nuage a passé tout à coup sur mes jours,
Dérobant un soleil qui me versait l'ivresse.

Cependant quelquefois à travers mon ciel noir,
 Un reflet radieux glisse à mon front morose
 Alors dans le passé lumineux je crois voir
 De mes bonheurs enfuis flotter l'image rose.
 Et puis devant mes yeux rayonne l'avenir ;
 L'espérance renaît dans mon âme ravie.....
 Et le rayon qui brille un instant sur ma vie,
 C'est celui que le cœur nomme le souvenir.

W. CHAPMAN.

Une fleur de sainteté

Il y a des siècles, dans un monastère de Colmar, vivait une humble sœur converse nommée sœur Agnès.

Très silencieuse, très douce, elle se portait de préférence aux bas emplois de la maison, mais aucun travail ne l'empêchait de méditer la Passion du Sauveur et, à ce souvenir terrible et sacré, les larmes baignaient souvent son visage.

Sa compassion était si vive, si poignante, qu'elle ne pouvait regarder une croix. Devant tous les crucifix, on voyait toujours sœur Agnès fermer les yeux et baisser son voile.

C'était la seule singularité de cette humble vie vouée aux rudes travaux. Cependant on la signala à l'attention du provincial de l'ordre, quand il fit la visite du monastère.

Le religieux reprit sœur Agnès en plein chapitre.

Un grand crucifix d'un puissant réalisme, était suspendu dans la salle.

Le Dominicain commanda à la sœur d'aller s'agenouiller devant, et, voile levé, de le regarder fixement.

La religieuse obéit ; mais, à peine avait-elle fixé les yeux sur le crucifix qu'elle porta les mains à son cœur, et tomba la face contre terre en étouffant un gémissement.

On accourut. On la releva.

Mais tous les soins, pour la rappeler à la vie, furent inutiles.

Elle n'avait pu regarder, sans mourir, l'image de Jésus crucifié. On l'ensevelit à l'endroit même où elle avait rendu le dernier soupir, et l'on y éleva un monument.

Le monument restauré subsiste encore, mais le nom de cette touchante fille de Saint Dominique n'est pas arrivé jusqu'à nous.

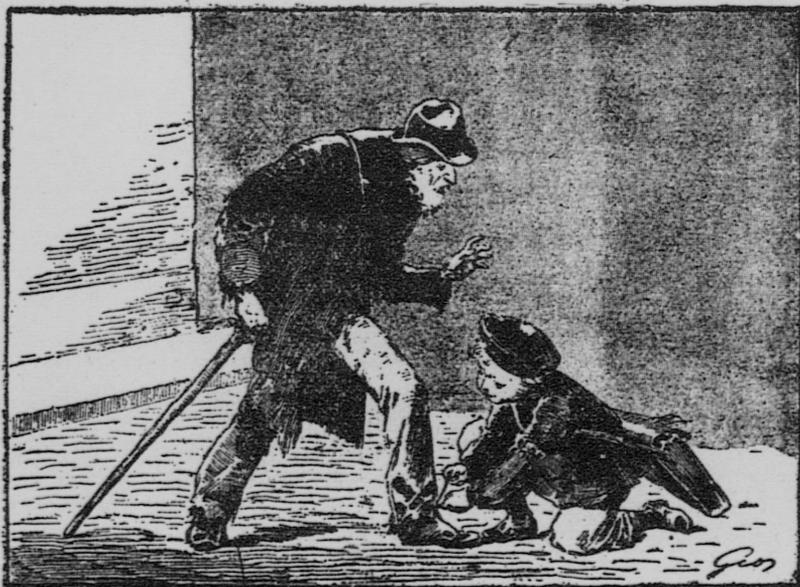
Qui était-elle ? D'où venait-elle ? Quelle route l'avait conduite au cloître ? On n'en sait rien. Il a plu au Seigneur Jésus de ne pas glorifier ici-bas, celle qui l'a aimé d'une manière si terrible et si tendre. Devant l'humanité ingrate, oublieuse, il n'a pas voulu qu'elle eût d'autre gloire que la gloire de l'avoir aimé.

LAURE CONAN.

QUALITÉS DE LA FEMME

Que la vertu habite dans son cœur, que la modestie brille sur son front, que la douceur découle de ses lèvres et que le travail occupe ses mains.

SÉNÈQUE.



LE COIN DES ENFANTS

LE VIEUX PAUVRE

Donner de son argent aux pauvres, c'est très bien ;
 Comment faire quand on n'a rien ?
 On peut leur montrer qu'on les aime.
 Donner son cœur, voilà la charité suprême ;
 C'est ce que petit Jean a compris de lui-même.

Petit sauveteur

Un journal suisse, la *Tribune de Lausanne*, raconte ce fait qui prouve que le sang-froid comme le courage n'attend pas toujours le nombre des années.

Un enfant de 4 ans $\frac{1}{2}$ jouait avec son frère, âgé de 2 ans $\frac{1}{2}$, près d'une mare dans laquelle, soudain, le bambin glissa, un pied et une main émergeant seulement. Sans perdre de temps, le petit frère aîné saisit la main qui s'agitait, et tirant avec énergie, il ramène son cadet sur la terre ferme, puis le portant et le trainant, le conduit à sa mère.

Aux reproches de la maman pour n'avoir pas demandé du secours, le brave petit sauveteur répondit avec à-propos :

— Oui, mais pendant que j'aurais été t'appeler, Pierre serait *tout mort*.

Cette réponse dénote combien le bambin avait su garder sa présence d'esprit.

LA PAGE DE LA JEUNE FILLE

L'AUTOMNE

Salut ! bois couronnés d'un reste de verdure,
 Feuillages jaunissants sur les gazons épars,
 Salut ! derniers beaux jours : le deuil de la nature
 Convient à la douleur et plaît à nos regards.

Je suis d'un pas rêveur le sentier solitaire ;
 J'aime à revoir encor pour la dernière fois
 Ce soleil pâissant, dont la faible lumière
 Perce à peine à mes pieds l'obscurité des bois.

Oui, dans les jours d'automne où la nature expire,
 A ses regards voilés je trouve plus d'attraits :
 C'est l'adieu d'un ami, c'est le dernier sourire
 Des lèvres que la mort va fermer pour jamais.

Ainsi, prêt à quitter l'horizon de la vie,
 Pleurant de mes longs jours l'espoir évanoui,
 Je me retourne encore et d'un regard d'envie
 Je contemple ses biens dont je n'ai pas joui.

Terre, soleil, vallon, belle et douce nature,
 Je vous dois une larme au fond de mon tombeau,
 L'air est si parfumé, la lumière est si pure,
 Aux regards d'un mourant le soleil est si beau !

Je voudrais maintenant vider jusqu'à la lie
 Ce calice mêlé de nectar et de fiel ;
 Au fond de cette coupe où je buvais la vie,
 Peut-être restait-il une goutte de miel.

Peut-être l'avenir me gardait-il encore
 Un retour du bonheur dont l'espoir est perdu !
 Peut-être dans la foule une âme que j'ignore
 Aurait compris mon âme et m'aurait répondu.

La fleur tombe en livrant ses parfums au zéphyre ;
 A la vie, au soleil, ce sont là ses adieux ;
 Moi, je meurs ; et mon âme, au moment qu'elle expire,
 S'exhale comme un son triste et mélodieux.

LAMARTINE.

RÉFLEXION.—L'automne est une saison bien triste parce qu'il annonce l'hiver ; il en est le prélude. C'est comme l'heure suprême qui sépare la mort de la vie, un dernier adieu à tout ce qui a vécu.

L'*Automne* de Lamartine est peut-être le plus beau des morceaux de ce genre. Ces vers, comme la plupart de ceux du poète, du reste, sont harmonieux et cadencés, ils charment l'oreille. Rien de heurté, de dur ; tout y coule de source pure ; on y lit toute sa pensée et l'état de son âme à l'heure où ces lignes ont été écrites. Il n'était sans doute plus jeune et se comparait à l'automne, aux jours tristes où la vie semble vouloir finir. Après les belles journées d'été où tout rit dans la nature, celle-ci change peu à peu d'aspect, devient triste. Les arbres perdent leur feuillage, les fleurs ne s'épanouissent plus, la joie fait place à la mélancolie.

L'homme subit alors l'influence de ce moment de l'année où tout semble mourir, son âme s'attendrit, se résigne, prête à mourir, elle aussi.

Cependant il y a encore en automne de belles journées où le soleil redonne l'espoir et donne une teinte gaie aux feuilles mortes de la forêt.

BEAUTE D'UNE AME

Quand la terre repose encore,
 Il est beau le rayon lointain,
 Premier sourire du matin
 Qui la réveille et la colore.
 La vie est belle à son aurore,
 Quand, rêvant un heureux destin,
 Elle vient s'asseoir au festin
 Qu'un rayon d'espérance dore.
 Mais je connais, ô Dieu clément,
 Un spectacle encor plus charmant
 Que le réveil de la nature,
 Que l'espérance en sa fraîcheur,
 Et que l'espérance en sa fleur :
 C'est la beauté d'une âme pure.

Comte DE SÉGUR.

(Œuvres poétiques.)

La jeune fille à la maison

Être charmante, c'est avant tout être bonne, c'est être serviable, modeste et patiente. Et cela n'est pas toujours facile. On a ses jours de mauvaises humeur, on est lasse, on a ses petits ennuis. Il faut cacher tout cela pour n'attrister personne. Vos parents ont des soucis que vous ignorez. Leurs peines sont autrement sérieuses que les vôtres. C'est à vous de leur adoucir la vie par vos soins affectueux, de leur donner courage par un peu de bonne humeur, par un sourire ou une chanson. Pour faire du bonheur autour de vous il n'est pas besoin que vous soyez riche, ni jolie, ni spirituelle. Il suffit de bien aimer ceux qui vous aiment. Ressemblez à la violette, si humble et si douce, que son parfum fait découvrir sous les feuilles. Soyez les fleurs de la maison.

MAURICE BOUCHOR.

La grappe de raisin

Une mère donna à sa fille une grappe de raisin ; la jeune fille, après l'avoir prise songea que cette grappe ferait plaisir à son frère et la lui porta.

Le frère la prit et dit : " Mon père qui travaille là-bas, doit être fatigué ; portons-lui cette grappe rafraîchissante."

Le père prit la grappe à son tour, puis, apercevant sa femme non loin de là, il s'empressa de venir près d'elle pour la lui offrir.

C'est ainsi que la grappe de raisin revint dans les mains qui l'avaient donnée et la mère remercia le Ciel de l'union qui régnait entre tous les membres de sa famille.

Maxime.—Soyons unis par l'affection, et nous serons heureux.

REVUE DU MOIS

L'honorable M. S.-N. Parent, maire de Québec et ministre des Forêts et Pêcheries dans le cabinet provincial, a succédé à l'honorable M. Marchand comme premier ministre de la province de Québec.

L'honorable J.-E. Robidoux, Secrétaire provincial dans l'administration Marchand, vient d'être nommé juge de la Cour supérieure à Trois-Rivières. M. Robidoux emporte dans sa retraite le meilleur souvenir d'un nombreux cercle d'amis sincères.

Nous sommes en pleine campagne électorale. L'élection des députés à la chambre des Communes, à Ottawa, a lieu le 7 du présent mois.

En Chine les événements vont petit train, et la guerre du Transvaal n'est pas encore terminée.

Après une interruption de près de cent ans, les Pères Franciscains reprennent, à Québec, la tradition interrompue par la mort du dernier Récollet au commencement du siècle. La nouvelle maison des PP. Franciscains à Québec est située dans la municipalité N.-D. de Québec, tout près de l'Avenue des Erables.

Références utiles

Ed. Marcotte.—Imprimeur-Relieur et Papetier, 82 rue St-Pierre, Basse-Ville, Québec. Impressions de toutes sortes, tels que livres, circulaires, entêtes de comptes et de lettres, factums, catalogues, cartes d'affaires, programmes, menus, pamphlets et journaux illustrés.

Reliure : livres de comptes de toutes sortes, reliure de bibliothèque à des conditions faciles, cartes montées sur toile et vernies. Recherché pour éditions.

La maison Marcotte relie *L'Enseignement Primaire* pour un très grand nombre de municipalités.

J.-A. Langlais & Fils, libraires-éditeurs, 177, rue St-Joseph, St-Roch, et 36 rue St-Pierre, Basse-Ville, Québec.

Pour les écoles :

Nous avons toujours en magasin tous les livres en usage dans les écoles catholiques de la province, comprenant les livres des clercs St-Viateur, des Ecoles chrétiennes, des Frères Maristes, et les cours de Lacasse, Cloutier et Lagacé.

Aussi, toutes les fournitures pour les écoles modèles et élémentaires, papiers, papeteries, cahiers, plumes, crayons, ardoises, encre, poudre à encre, craie pour tableaux, etc., etc. Aussi le plus grand choix de cartes géographiques, comprenant celles de Meissas, Dufour, Johnson, Raud, McNally, et la collection des cartes du département de l'Instruction publique que nous vendons à très bas prix.

Nous avons ajouté à notre grande série de cahiers de la célèbre calligraphie canadienne, diplômée à l'exposition de Chicago avec une médaille, du prix d'excellence sur vingt-deux concurrents. Une petite série en cinq cahiers gradués pour les commençants, cette série est une introduction à la grande, elle se vend 45 cts la douzaine. Ces deux séries sont en usage dans presque toutes les écoles, (elles sont approuvées par le conseil de l'Instruction publique.)

Nous sommes aussi les éditeurs du journal d'appel rédigé par M. J.-N. Miller.

Toujours en magasin, les globes terrestres, depuis 25 cts chaque à \$20.00. Nous tenons aussi toutes les fournitures de bureaux pour messieurs les marchands, les avocats, les notaires, etc., etc., consistant en livres de comptabilité, livres de minutes, livres blancs, billets promissoires, traites, reçus, blancs d'engagements, etc., etc., nous nous chargeons aussi de faire imprimer et relier toutes sortes d'impressions; nos prix et nos conditions de vente sont très avantageux, n'ayant pas de commis-voyageurs, nous faisons bénéficier nos clients des dépenses du voyage.

Correspondance sollicitée. Nous donnons une attention spéciale aux commandes reçues par la malle. Veuillez bien indiquer le mode d'expédition qui est toujours à la charge de l'acheteur.

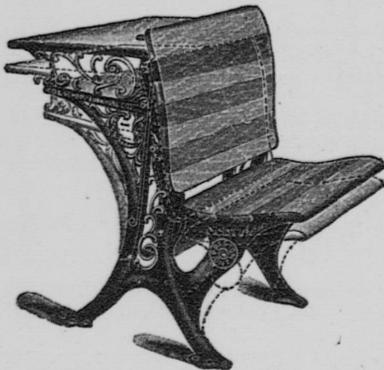
Compagnie Chinic, Québec.—Ancienne maison Méthot, fondée en 1808. Marchands-quincailliers en gros et en détail. Fournisseurs ordinaires du clergé, des fabriques, des institutions religieuses et des maisons d'éducation. Stock universel et complet. Marchandises de qualité supérieure. Bon marché exceptionnel. Un seul prix. Invitation de correspondre.

La Revue Canadienne.—La plus belle publication du Canada et la seule Revue littéraire française de l'Amérique. 35 années de publication. Elle forme à la fin de l'année deux beaux volumes de près de 500 pages magnifiquement illustrés. L'abonnement n'est que \$2 par an. S'adresser au directeur-gérant de *La Revue Canadienne*, No. 290, rue de l'Université Montréal. Ne pas oublier que les instituteurs et les institutrices de la campagne peuvent, avoir un abonnement à moitié prix, un fond étant à la disposition du Directeur de la Revue pour payer l'autre moitié.

L'Union Franco-Canadienne, approuvée et fortement recommandée par tous NN. SS. les Archevêques et Evêques du Canada français et par un grand nombre de laïques éminents. Secours aux malades : en temps de maladie, \$3.00 par semaine, les deux premières semaines. \$5.00 par semaine pendant dix autres semaines, et, de plus, \$3.00 par semaine pendant douze autres semaines, lorsque la réserve du Fonds de Secours aura atteint \$25,000, et tant qu'elle se maintiendra à ce chiffre. Caisse de dotation de \$250, \$500, \$1,000, \$2,000 ou \$3,000. Bureau principal : 73, rue St-Jacques, Montréal.

Le Monde Illustré.—Cette très jolie revue littéraire sera adressée à tous les instituteurs et toutes les institutrices moyennant le prix relativement minime de \$2 00 par année. *Le Monde Illustré* paraît chaque semaine.

J.-A. Ferland, artiste-dessinateur, 40 St-Gabriel, Québec. — M. Ferland est un dessinateur de grand mérite. Nous recommandons son atelier à nos lecteurs.



THE B. E. ADJUSTABLE DESK

Durant les deux dernières années, nous avons vendu au-delà de **28,000 pupitres**. Ce nombre se trouve à peu près les trois quarts des pupitres fournis aux différentes écoles du Canada.

La solidité, la perfection et la beauté de construction de nos pupitres les placent au premier rang dans le commerce. Il se trouve sans doute des imitations, mais il ne s'en trouve pas d'égal.

Les pupitres que nous fabriquons sont conformes aux règles de l'hygiène scolaire.

Demandez notre catalogue et envoyez-nous vos commandes. Vous pouvez être certains d'avoir pour votre argent.

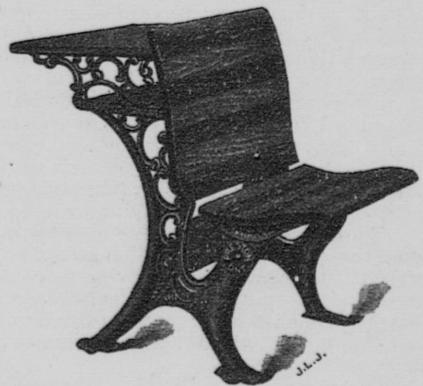
The Canadian Office and School
Furniture Co., Ltd. Preston, Ont.

AMEUBLEMENT SCOLAIRE

Le pupitre BALL-BEARING est le meilleur modèle que l'on puisse trouver dans le monde entier. Il est au-dessus de toute critique.

Une MÉDAILLE D'ARGENT nous a été accordée à l'Exposition universelle de Paris. Nos pupitres sont les seuls que le gouvernement a bien voulu recommander à ce grand concours.

Pour la sixième fois la commission scolaire de Toronto nous a chargés de fournir les pupitres à toutes ses écoles. Le montant du contrat, cette année, s'élève à \$10,000.



THE B. B. AUTOMATIC DESK